

2016-2021

**Procès-verbal n° 6b de la séance ordinaire du Conseil général
du mardi 13 décembre 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Christophe Giller

Ouverture de séance

La séance est ouverte à 19.04 heures.

Présence de 68/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (11): Mmes et MM. Lorraine Ducommun, Bernard Dupré, Raphaël Fessler, Giovanna Garghentini Python, Eva Heimgärtner, Adeline Jungo, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus, Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Cécile Thiémond, Pascal Wicht et Simon Zurich.

Absente: (1): Mme Christine Müller.

Scrutateurs: Mme et MM. Gilles Bourgarel, Océane Gex, Jean-Noël Gex, Emmanuel Kilchenmann, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni (excusée), Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Nathalie Defferrard Crausaz, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assiste à la séance: M. Laurent Simon-Vermot.

Assistance technique: Mme Gisèle Cotting.

Le Président. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le vice-Président, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse. Avant de reprendre les débats, je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

1. Communications du Président

Le Président. Il ressort de l'article 66, alinéa 3 du règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg (du 18 février 2008) que nous devons traiter à chaque séance les "Réponses aux questions", point 14 de l'ordre du jour et les "Divers", point 15. Dès lors, vers 22.15 - 22.30 heures, dépendant de l'avancée de nos débats, nous passerons aux points 14 et 15, afin de finir au plus tard vers 23.15 heures. Nous ferons une pause vers 21.00 heures. Je voudrais également souhaiter un joyeux anniversaire à M. Hervé Bourrier qui fête ce soir ses 57 ans (applaudissements). Il nous a même apporté des biscômes.

Bourrier Hervé (PS). Merci pour vos bons vœux. Pour vous permettre de reprendre des forces pendant la pause, des biscômes de Saint-Nicolas vous attendent à la sortie avec un petit slogan que, je l'espère nous partageons toutes et tous au sein de ce parlement et qui fera plaisir à M. B. Altermatt. Ne vous étonnez pas de voir qu'ils ont été fabriqués à la Rosière, à Estavayer-le-Lac. A mon âge, il y a des clins d'œil que l'on ne peut pas se refuser, surtout de ce côté-ci du parlement. (Applaudissements).

Le Président. A l'issue de cette séance, je vous propose de nous retrouver au Gothard, afin de partager un verre qui sera certainement bien mérité. Enfin, je vous rappelle d'apporter avant les "Divers" vos propositions, postulats écrits et, dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible, en format Word à notre secrétariat le plus rapidement possible. J'en ai terminé avec mes communications. Nous pouvons poursuivre les débats.

5. Examen du budget des investissements 2017 de la Commune – Message n° 13 (suite)

Le Président. Je vous rappelle que tous les achats, respectivement les travaux ou études seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.

Concernant les votes sur les investissements, les modalités sont les suivantes: bouton vert pour accepter l'investissement, bouton rouge pour le refuser et bouton jaune pour s'abstenir.

24. 612.503.09 Réfection halle de sport Motta (Fr. 200'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 55 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 200'000 francs pour les travaux de remise en état de la halle de sport.

Ont voté Oui: 55 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo

Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Jacquat Vincent (PLR)

N'ont pas voté: 12 Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Jelk Guy-Noël (PS), Loup Matthieu (PS), Jordan Marine (PS), Magnin Jérôme (PLR), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (--), von Gunthen Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS)

Le Président. 12 personnes n'étaient pas présentes ou n'ont pas voté, je vous prie d'être attentifs.

25. 612.503.10 CO Jolimont à rénover et transformer (Fr. 300'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 300'000 francs pour les travaux de rénovation et de transformation du CO de Jolimont.

Ont voté Oui: 56 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 12 Bourgarel Gilles (Verts), Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Jordan Marine (PS), Loup Matthieu (PS), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (--), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS)

26. 612.503.12 Ecole de la Vignettaz: construction de 3 pavillons scolaires (Fr. 1'500'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Ces trois pavillons scolaires sont nécessaires pour répondre au besoin en locaux pour la rentrée 2017, puisque l'école en dur n'ouvrira ses portes qu'à partir de 2019.

Vote

C'est par 56 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 1'500'000 francs pour la construction de 3 pavillons scolaires à l'école de la Vignettaz.

Ont voté Oui: 56 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Bettin Christophe (PLR)

N'ont pas voté: 11 Allenspach Christoph (PS), Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Jordan Marine (PS), Loup Matthieu (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (--), von Gunten Thomas C. (UDC), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS)

27. 612.503.14 Ecoles du Schoenberg 1: construction de 6 pavillons et d'une place de jeux, travaux (Fr. 3'000'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. La planification scolaire a démontré que nous avons besoin de ces six pavillons scolaires sur le terrain de la Heitera. Les études de faisabilité indiqueront l'emplacement de la nouvelle école et celui des six pavillons, soit trois pavillons sur deux étages. Ces études sont à bout touchant. Dès que nous connaissons l'emplacement des pavillons, nous déciderons enfin – comme certains d'entre vous le diront, et je le comprends – de l'emplacement d'une place de jeu digne de ce nom.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 3'000'000 francs pour la construction de 6 pavillons scolaires et d'une place de jeux aux écoles du Schoenberg 1.

Ont voté Oui: 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Loup Matthieu (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (--), von Gunten Thomas C. (UDC)

28. 613.503.33 Bâtiment des Arcades: transformation Restaurant et Epicerie, études (Fr. 500'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Quand nous avons appris que la petite épicerie portugaise aller fermer, le Conseil communal a manifesté sa volonté de procéder à la transformation du bâtiment des Arcades. Pour ce faire, nous avons besoin d'un crédit d'étude à hauteur de 500'000 francs. Vous serez saisi d'une demande de crédit d'ouvrage en automne 2017 pour cette transformation. Simultanément, comme vous le savez déjà, nous intégrerons la place des Ormeaux dans la première phase de la requalification du quartier du Bourg.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 500'000 francs pour l'étude de la transformation du restaurant et de l'épicerie.

Ont voté Oui: 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naima (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Loup Matthieu (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Rugo Claudio (--), von Gunten Thomas C. (UDC)

29. 613.503.35 Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux (Fr. 1'350'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. D'après les discussions que j'ai pu avoir avec les membres de la Commission d'édilité et de la Commission financière, je sais qu'il s'agit d'un objet contesté. J'aimerais vous expliquer pourquoi le Conseil communal a décidé de vous soumettre directement le crédit d'étude et le crédit d'ouvrage. Frima va quitter les locaux au mois de juin-juillet de l'année prochaine, dès que le Werkhof sera terminé. Pour des raisons de rentabilité, nous avons opté pour la création d'appartements, ceci après avoir étudié différents avant-projets. Cette étude de faisabilité présentait trois variantes: une variante bureaux, une variante appartements et une variante restaurant. Sachez que c'est un bâtiment très précieux, inscrit à l'ISOS. Il y a peu de places de

parc devant ce bâtiment. Il n'y a aucune possibilité d'élargir quoi que ce soit devant ce bâtiment. Le Conseil communal a estimé que la meilleure solution était de transformer ce bâtiment, propriété de la Ville, en trois appartements; ceci pour des raisons de rentabilité, mais aussi d'affectation.

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière a estimé que c'est une excellente idée de créer des appartements mais elle a estimé que le projet n'était pas assez avancé. Même s'il est bien réfléchi, il est néanmoins encore dans une phase de réflexion. En fait, nous aimerions que l'étude soit approfondie pour vraiment nous proposer un vrai projet. On ne doute pas du projet actuel, mais on aimerait que cela soit encore mieux réfléchi. Il nous a semblé que le Service d'urbanisme et d'architecture n'était pas encore tout à fait sûr de ce qu'il voulait mettre. On ne remet pas du tout en question le projet. On aimerait un peu plus de certitudes. C'est pour ça que la Commission financière vous propose de diminuer ce budget à 10% du budget total, donc à 135'000 francs, afin de financer l'étude du projet.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est de vous dire que le préavis de la Commission de l'édilité est exactement le même que celui de la Commission financière, pour exactement les mêmes arguments.

Julien Vuilleumier (Verts). Pour cet investissement, comme pour d'autres, le groupe des Verts a été étonné du caractère succin et relativement imprécis du descriptif. Ici, l'absence d'explications suffisantes nous pousse à demander le renvoi de l'investissement, dans son entier, en catégorie III. En effet, au-delà la forme, il nous semble que trop d'incertitudes persistent quant à l'affectation envisagée du bâtiment, que ce soit en logements ou en bureaux – comme précisé dans le descriptif – de même que sur l'évaluation des coûts de la réhabilitation. La nécessité – même de cette réhabilitation extensive n'est pas explicite. Pourquoi ne serait-il pas possible d'utiliser cette infrastructure en l'état ou moyennant des travaux légers peu gourmands en énergie grise? Pour le groupe des Verts, il conviendrait d'envisager les autres usages potentiels de ces locaux, à moindre frais, notamment la mise à disposition des locaux pour les besoins de la collectivité publique ou pour des activités associatives ou culturelles. L'emplacement, d'ailleurs particulier, aurait le mérite de ne générer que peu de nuisances pour les voisins directs. Nous estimons que l'exécutif doit mener des réflexions plus poussées sur le destin à réserver à cet objet et préciser ses intentions de manière plus globale avant d'envisager un investissement. En résumé, le dossier n'a pas atteint un degré de maturation suffisant, selon nous. A ce stade, même une étude de faisabilité nous paraît précipitée. Il nous semble que ce serait mettre la charrue avant les bœufs, ou ici, le dragon avant le ruisseau, que de lancer une telle étude avant d'avoir mieux défini les finalités de ce projet. Le groupe des Verts propose ainsi un renvoi en catégorie III de l'intégralité de cet investissement.

Maurice Page (CG-PCS). Le représentant des Verts vient de dire tout-à-fait les choses que j'aurais pu dire aussi. J'y ajoute simplement que je ne trouve pas très normal que le parlement communal soit frustré d'une réflexion et d'une discussion d'ensemble sur l'affectation de ce bâtiment précisément. Alors on l'a dit, on veut créer des logements, certes, mais encore une fois ce n'est peut-être pas du tout la meilleure, ni la seule solution pour ce bâtiment historique. Je rappelle aussi qu'il a été rénové quand même pour pas mal d'argent il y a 10, 12, 15 ans et je ne suis même pas sûr que ces rénovations qu'on a effectuées, alors que c'était une ruine quasiment – vous vous en souvenez – ont déjà été amorties. L'argument financier disant qu'il faut retirer rapidement du rendement de ce bâtiment ne tient pas franchement la route. Je crois qu'il est utile de prendre le temps qu'il faut pour vraiment réfléchir à une imputation intelligente de ce bâtiment. Cette imputation pourrait probablement se

faire, mon avis en tout cas, au profit d'une collectivité et d'un ensemble, et non pas simplement en faveur d'appartements.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je me suis déjà excusée hier pour les descriptifs un peu courts. Néanmoins, après les séances avec les deux Commissions, nous vous avons fait parvenir toute l'étude d'avant-projet. Nous ne disposons actuellement pas davantage d'éléments que vous. Nous aimerions toujours nous baser sur des études approfondies avant de passer à la transformation. Il faut savoir que ce bâtiment est situé hors zone à bâtir, donc aucune extension n'est possible. J'entends bien que vous aimeriez donner une autre affectation à ce bâtiment. Néanmoins, il appartient au Conseil communal de vous apporter la solution. Après discussion au sein du Conseil communal, la solution est de vous proposer des appartements. Vous avez évoqué l'idée de mettre ce bâtiment à disposition d'une collectivité artistique ou autre. Sachez que le Werkhof servira justement à ça. Ich schäme mich nicht zu sagen, dass wir manchmal auch Investitionen machen müssen, die rentabel sind und das könnte so eine Investition sein.

Le Président. Si j'ai bien compris, vous ne vous ralliez à aucune proposition?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Je maintiens cette position.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Après la gloire de la victoire d'hier, je me suis pris les pieds dans le procès-verbal de la Commission de l'édilité et je remercie M. le vice-Président. Nous avons beaucoup discuté de Gottéron 13. Nous avons effectivement discuté très sérieusement de la proposition que j'ai citée tout à l'heure qui était celle de la Commission financière mais dans la réalité, pour cette séance, nous avons le quorum, la Commission de l'édilité a donné un préavis positif pour l'entier de l'investissement. Mea culpa.

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière maintient néanmoins cette diminution d'investissement. Nous avons entendu Mme A. Burgener Woeffray et nous avons confiance en elle. Nous aimerions néanmoins que ce projet soit, pour le moment, à l'état d'étude.

Le Président. M. J. Vuilleumier maintenez-vous votre amendement?

Julien Vuilleumier (Verts). Oui.

Le Président. Nous avons donc deux amendements que nous allons opposer.

Vote 1

Opposée à l'amendement du groupe des Verts de renvoyer le montant de l'investissement en catégorie III, la proposition de la Commission financière de diminuer le montant de l'investissement en catégorie III l'emporte par 41 voix contre 17 et 6 abstentions.

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission financière: 41 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la proposition de la Commission financière (en faveur de l'amendement des Verts): 17 Abate Vincenzo (Verts), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Collaud Oliver (Verts), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Khameel Seewer Naïma (PS), Liaudat Geneviève (PS), Magnin Jérôme (PLR), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Rugo Claudio (--), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), de Reyff Charles (DC/vl), Miche François (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 4 Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

Vote 2

Opposée à la proposition du Conseil communal, la proposition de la Commission financière de diminuer le montant de l'investissement à 135'000 francs l'emporte par 48 voix contre 13 et 3 abstentions.

Ont voté contre la proposition de la Commission financière (en faveur de la proposition du Conseil communal): 13 Allenspach Christoph (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), de Reyff Charles (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Loup Matthieu (PS), Miche François (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS)

Ont voté en faveur de la proposition de la Commission financière: 48 Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Collaud Oliver (Verts), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Pfister Vincent (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS)

N'ont pas voté: 4 Chopard Caroline (Verts), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

Vote

C'est par 54 voix contre 8 et 3 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 135'000 francs pour la transformation à Gottéron 13, après le départ de Frima.

Ont voté Oui: 54 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-

Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 8 Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Liaudat Geneviève (PS), Magnin Jérôme (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--), Rugo Claudio (--)

Se sont abstenus: 3 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Khamel Seewer Naïma (PS), Margalhan-Ferrat Corinne (PS)

N'ont pas voté: 3 Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

30. 614.503.02 Assainissement toitures: réfection d'étanchéité, bâtiment des serres et sites des Neigles (Fr. 100'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 100'000 francs pour les travaux d'assainissement des toitures des bâtiments des serres et des locaux du site des Neigles.

Ont voté Oui: 63 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

31. 616.503.03 Raccordement CAD du PPS (Fr. 140'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Béatrice, Directrice de l'Edilité. Quand le Conseil communal vous a demandé le crédit d'ouvrage pour le Poste de premiers secours (PPS), il avait annoncé qu'il procéderait à ce raccordement au chauffage à distance (CAD). Pour cela, nous avons besoin d'un montant de 140'000 francs.

Vote

C'est par 64 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 140'000 francs pour le raccordement du chauffage à distance (CAD) du Poste de premiers secours (PPS).

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Feyer Jean-François (DC/vl)

N'ont pas voté: 3 Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

32. 616.503.04 Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages) (Fr. 700'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit d'étude de 700'000 francs pour la surélévation de la halle des pompiers en vue d'accueillir le Service de la police locale et le Service informatique.

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Gapany Joël (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC)

33. 620.501.48 Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, réalisation (Fr. 300'000,00)

Discussion

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). J'ai un amendement à déposer. Le Conseil communal constate que les objectifs liés à la zone de rencontre à la rue Joseph-Piller sont globalement atteints. Le budget 2017 prévoit d'investir un montant de 100'000 francs pour du mobilier et la pose de chicanes supplémentaires. 100'000 francs ce n'est pas une bagatelle. Je demande le rejet de ce montant. Les mesures sont exagérées, voire inutiles. Je vous explique pourquoi:

1. Pour les utilisateurs, on peut constater que le mobilier déjà existant (tables et sièges autour des arbres) est suffisant.
2. Des contrôles plus stricts du stationnement sauvage sur la place devant le Kebab et la Bibliothèque cantonale universitaire auraient un effet dissuasif et représenterait une mesure moins coûteuse.
3. L'installation de chicanes supplémentaires ne va pas empêcher la violation de la limite de vitesse de 20 km/h. Au contraire, ces installations risqueraient de provoquer des ennuis pour les automobilistes qui respectent la limite de vitesse maximale. Il y a beaucoup de gens qui se comportent correctement dans cette ville, qui visitent cette ville, et qui respectent les règles mais sont aussi punis par ces chicanes.

Was den Betrag angeht, erlaube ich mir in Erinnerung zu rufen, dass Artikel 82 der Kantonsverfassung als Bestimmung vorsieht, dass die Investitionen dem Anspruch der Notwendigkeit und der Effizienz genügen müssen. Gemeinden, auch die Gemeinde Freiburg, muss sparsam mit den Finanzen umgehen und die Staatsaufgaben müssen immer auf ihre Wirksamkeit und Notwendigkeit überprüft werden. Das ist eine Daueraufgabe, meine Damen und Herren. Eine Verschleuderung der Steuergelder können wir so nicht hinnehmen und deswegen beantrage ich auch diesen Ausgabeposten, soweit er die Begegnungszone Rue Joseph-Piller angeht, also nur die 100'000 Franken, zurückzuweisen und darauf zu verzichten. Ich bitte sie diesen Kürzungsantrag zu unterstützen.

Pfister Vincent (CG-PCS). Je n'ai pas d'amendement à proposer. Par contre, j'aimerais attirer l'attention du Conseil communal sur la qualité du revêtement de cette zone de rencontre. Indépendamment de la couleur - qu'on aime ou qu'on n'aime pas -, ce revêtement est particulièrement glissant. Certaines personnes âgées du quartier d'Alt évitent cette zone par temps de pluie lorsqu'il fait froid. J'ai déjà connaissance de deux cas de chute avec fracture devant la Bibliothèque. Merci pour les projets futurs de prendre compte la qualité du revêtement et de trouver quelque chose d'un peu moins glissant.

Jordan Marine (PS). Je m'oppose totalement à la demande de ma collègue précédente. J'habite dans la zone 20, donc je suis vraiment aux premières loges pour voir ce qui s'y passe. Il y a effectivement un certain nombre d'automobilistes qui respectent le 20 km/h. Il y en a un grand nombre qui ne le respecte pas. Je peux vous le promettre. Les trottoirs sont inondés de voitures, que ce soit en semaine ou le week-end. La mise en place de chicanes pour éviter que les voitures aillent à plus de 20 km/h est une question primordiale de sécurité, tant pour les enfants que pour les personnes âgées ou à mobilité réduite qui entrent dans le quartier. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'y a plus de trottoirs dans une zone 20. Nombre de personnes hésitent à traverser cette route, tant les voitures, à

certaines moments, vont vite. C'est aussi une question de cohésion sociale d'aménager une rue avec des tables et des sièges. Il y a des collégiens, des étudiants, des familles qui occupent ces espaces. Je crois que la Ville est en train de mettre l'accent sur la cohésion sociale. Je crois qu'il mieux vaut encourager la cohésion sociale que la coercition en mettant des amendes à toutes les voitures.

Kuhn Martin (PS). Je vais également rappeler à ce niveau-là qu'il y a des limites qui sont définies au niveau de l'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre (RO 2002 149). Si on a des dépassements réguliers de la vitesse qui sont constatés, on doit soit amener des chicanes ou des éléments pour ralentir la vitesse, soit supprimer la zone 20. Le but est de ne pas la supprimer. Le but est de la garder. Le moyen de la garder, c'est faire en sorte que les gens respectent la vitesse.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal aurait aimé que tous les automobilistes se limitent à cette vitesse de 20 km/h. Ceci n'est malheureusement pas le cas. Dès lors, l'Ordonnance nous oblige à prendre des mesures complémentaires et c'est pour celles-ci que nous avons besoin de ces 100'000 francs. Par rapport au revêtement, je vais en parler au Service. Je passe régulièrement devant. Ce n'est pas le seul endroit de la ville où il est particulièrement dangereux de marcher ces temps-ci, vous en conviendrez. Cependant, je prends la question du revêtement vraiment au sérieux. Je vais en parler au Service.

Pour les questions d'amendes de police, je passe la parole à mon collègue à M. P.-O. Nobs.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je compléterai d'abord avec l'Ordonnance. L'Ordonnance sur les zones 30 et les zones de rencontre du 28 septembre 2001 (RO 2002 149) précise à son article 3 les objectifs de l'expertise et affirme à son article 6 que, je cite: "*l'efficacité des mesures réalisées doit être vérifiée une année après au plus tard. Si les objectifs visés n'ont pas été atteints, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires.*" Or, le rapport d'expertise est clair: les mesures n'ont pas atteint leurs objectifs et il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires. Sur cette première partie de la question, ce n'est pas un choix, c'est une exigence.

Par rapport à l'aspect des contrôles devant la BCU, je suis en partie d'accord avec vous sur un point Mme E. Schneuwly-Aschwanden, c'est qu'il n'y a pas de tolérance possible en matière d'incivilité de stationnement. Toute incivilité doit être sanctionnée par l'amende. Cependant, vous n'êtes pas sans savoir que la Police locale dispose d'un effectif de neuf agents. Ils ne peuvent simplement pas être partout à la fois. Alors le moyen le plus simple de faire respecter ce cadre, en lien avec la zone de rencontre, consiste en la mise en place de mobilier urbain ou de mesures physiques, parce que celles-ci nous ne coûtent rien en termes d'heures de travail. Une fois qu'elles sont installées, elles produiront probablement le meilleur effet. Donc, nous aurions le meilleur rapport coût – efficacité avec ces mesures et nous pourrions garder les agents pour d'autres missions. Croyez-moi, celles-ci ne manquent pas. Je vous propose Mmes et MM. les Conseillers généraux de soutenir cet investissement.

Le Président. Mme E. Schneuwly-Aschwanden maintenez-vous votre amendement?

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Oui.

Proposition d'amendement de Mme E. Schneuwly-Aschwanden (CG-PCS) de diminuer l'investissement à 200'000 francs

Ont voté contre la proposition de Mme E. Schneuwly-Aschwanden (en faveur de la proposition du Conseil communal): 42 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté pour la proposition de Mme E. Schneuwly-Aschwanden: 22 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Métrailler Jean-Jacques (--), Roelli Claire (PS)

Vote

C'est par 47 voix contre 10 et 10 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 300'000 francs pour la réalisation des mesures complémentaires dans la zone de rencontre de la rue Joseph-Piller et d'une place devant le bâtiment du Service de l'Edilité (Joseph-Piller 7).

Ont voté Oui: 47 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté Non: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC), Gremaud Claude (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Python Jean-Frédéric (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (DC/vl), Métrailler Jean-Jacques (--), Rugo Claudio (--), Schenker Claude (DC/vl)

N'a pas voté: 1 Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

34. 620.501.49 Fribourg (ou)vert: réalisation projets paysagers: études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3) (Fr. 300'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je n'ai pas de commentaires sur cet objet. Cependant, je vous l'ai déjà dit hier, dans le budget de l'année prochaine, vous trouverez certainement plus d'explication sur les investissements liés aux projets de l'Agglomération.

Vote

C'est par 63 voix contre 2 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 300'000 francs pour la planification de réalisation des sites dans le quartier du Schoenberg, ainsi que son montage financier, et d'autre part l'aménagement d'un premier site.

Ont voté Oui: 63 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 2 Métrailler Jean-Jacques (--), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Se sont abstenus: 2 Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR)

N'a pas voté: 1 Vonlanthen Marc (PS)

35. 620.501.50 Nature en Ville: Parcs et jardins urbains yc Zähringarten, études (Fr. 200'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 61 voix contre 4 et 3 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 200'000 francs servant à mandater un paysagiste chargé d'établir un plan identifiant les sites ainsi qu'un programme d'action.

Ont voté Oui: 61 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 4 Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

Se sont abstenus: 3 Métrailler Jean-Jacques (--), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

36. 620.501.51 Passage inférieur émergence Beauregard – secteur 4 Agglo 3M.03.01 (A PA3) (Fr. 630'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 64 voix contre 1 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 630'000 francs pour la réalisation d'un nouveau passage inférieur à la Gare de Fribourg.

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté Non: 1 von Gunten Thomas C. (UDC)

S'est abstenu: 1 Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Rugo Claudio (--)

37. 620.501.54 Voie verte (Tansagglo) Agglo 3M.06.01 (A PA3) (Fr. 600'000,00)

Discussion

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). J'ai une remarque plutôt sous forme de souhait. Je pense, et j'en suis quasiment certaine, que cette voie verte pour cyclistes et piétons, au centre-ville, sera beaucoup fréquentée. Il me semble important que les utilisateurs de cette voie verte soient, si possible, séparés. Même si l'espace est relativement large, avec la vitesse des cyclistes, il y a de plus en plus de risques d'accidents entre piétons et cyclistes. Je souhaiterais donc qu'ils soient séparés.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Frau E. Schneuwly-Aschwanden, Sie sprechen die Trasse an, wo diese "voie verte" durchgehen sollte. Pour toutes les questions de mobilité, je donnerai la parole à M. P.-O. Nobs. Cependant, j'aimerais vous dire qu'il s'agit d'un projet qui se trouve dans une deuxième phase. Il y a déjà une partie de la voie verte (Transagglo) qui a été réalisée, évidemment dans d'autres conditions de route et de tracé. J'ai envie de préciser que ce Conseil d'agglomération a adopté un message relatif au financement des projets de l'Agglomération. Dans ce cadre-là, il a décidé que, dorénavant, les projets concernant la voie verte (Transagglo) seront financés à 100% par l'Agglomération, y compris le tronçon qui a déjà été réalisé. En l'occurrence, le financement sera effectué rétroactivement. Il s'agit donc d'une excellente opération financière. En ce qui concerne la question de mobilité, je passe la parole à M. P.-O. Nobs.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Mme E. Schneuwly-Aschwanden, l'Agglomération avait mandaté un bureau, sauf erreur c'était le Büro für Mobilität (bfm) à Berne, pour faire une étude de fonctionnement des voies de mobilité douce mixtes piétons-cycles, avec une étude très circonstanciée, de manière à définir les largeurs minimales censées éviter des conflits entre les piétons et les vélos. Il y a différentes normes et je dirais que le Büro für Mobilität était arrivé à la conclusion qu'il faudrait avoir une largeur minimale de 3,60 mètres. Or, si on lit le Message, on a une largeur de 5,50 m, donc au-delà des conclusions du Büro für Mobilität, et j'ai le sentiment qu'on n'aura pas de difficultés liées au conflit entre les piétons et les vélos. A ce stade, nous ne con-

naissions pas le détail de la réalisation du projet, mais nous pouvons être attentifs à éviter dans la réalisation qu'il y ait des conflits. J'espère avoir pu, à ce stade, vous apporter suffisamment d'éléments.

Vote

C'est par 60 voix contre 0 et 6 absentions que le Conseil général accepte le crédit de 600'000 francs qui comprend la phase de sélection des bureaux d'études, l'élaboration de l'avant-projet et du projet, ainsi que la demande de permis de construire et la demande d'offres jusqu'à l'adjudication des travaux.

Ont voté Oui: 60 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 6 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Papaux David (UDC)

N'ont pas voté: 2 Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

38. 620.501.55 Place du Petit-Saint-Jean Agglo 44.4 (Ae PA2) (Fr. 500'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 65 contre 0 et 2 absentions que le Conseil général accepte le crédit de 500'000 francs pour initier le projet de requalification de la Place du Petit-St-Jean.

Ont voté Oui: 65 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwy-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Feyer Jean-François (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR)

N'a pas voté: 1 von Gunten Thomas C.

39. 620.501.56 Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités (MD), concours Agglo 41.6 (A PA2) (Fr. 400'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Ce réaménagement se trouve à l'entrée du site blueFACTORY et était déjà intégré dans le programme d'Agglomération de deuxième génération.

C'est par 67 contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 400'000 francs pour le réaménagement du passage du Cardinal entre les carrefours du Midi et des Arsenaux.

Ont voté Oui: 67 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Papaux David (UDC)

40. 620.501.59 Requalification et compartimentage du carrefour de Richemond Agglo 3M.03.01 (A PA3) (Fr. 130'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Aujourd'hui il n'y a pas lieu de discuter du bon sens du compartimentage. Vous aurez l'occasion de voter sur une telle mesure plus tard. Aujourd'hui, nous vous demandons un crédit d'étude à hauteur de 130'000 francs pour la requalification du carrefour de Richemond. Ce carrefour est en lien avec le projet que vous avez voté tout à l'heure et qui concerne la rubrique 620.501.51. C'est une opération liée au grand investissement des CFF en ville de Fribourg à hauteur de 80 millions de francs. Ne pas mener à bien cette bonne opération serait vraiment très regrettable. Nous nous mettons même en danger, si nous, la Ville, ne participons pas à ce grand projet de passage inférieur, lequel comporte une entrée par l'Esplanade et une sortie sur l'avenue du Midi. Nous devrions justement aménager la sortie de ce passage inférieur. Si nous ne pouvons pas étudier, parallèlement avec les CFF, cette requalification de ce carrefour, nous mettons en péril tout le projet avec les CFF. Ceci n'est pas une menace, mais une réalité, parce que tout a été négocié de longue date et avec succès par mes services avec les CFF.

Ingold François, Président de la Commission financière. Ma fonction de Président de la Commission financière m'oblige de vous proposer de reporter cet investissement en catégorie III. La majorité a estimé qu'il lui manquait encore des éléments pour se prononcer en toute connaissance de cause.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Comme le Conseil communal, la Commission de l'édilité considère que cet investissement, et celui portant le n° 36 (passage inférieur énergies B) de notre ordre du jour, accepté tout à l'heure, sont intimement liés. Accepter l'un sans l'autre serait, selon nous, un non-sens puisque le paquet ne serait pas complet. Si l'on considère en plus de cela la dangerosité de ce carrefour reconnue de longue date, principalement pour les piétons et les cyclistes, il serait à nos yeux irresponsable de ne pas aller de l'avant et de profiter de l'opportunité qui nous est offerte par les CFF de finaliser un projet jusqu'à son terme. Comment peut-on imaginer que les CFF aillent de l'avant et arrivent, à l'extrême, construire une série de passages souterrains aboutissant sur un carrefour Richemond dans l'état dans lequel il est aujourd'hui, donc non requalifié, non réfléchi? La Commission de l'édilité vous propose donc, à l'unanimité des membres présents à la séance où nous avons le quorum, d'accepter ce montant de 130'000 francs pour l'étude de la requalification du carrefour Richemond.

Rugo Claudio (--). Je voudrais demander s'il existe des statistiques démontrant le nombre d'accidents qu'il y a eu au niveau de ce carrefour pour parler dangerosité.

Jacquat Vincent (PLR). Je tiens à exprimer mon étonnement ce soir, parce qu'on nous présente maintenant cet investissement de 130'000 francs comme une étude. Je ne lis nulle part qu'il s'agit d'une étude. Je lis qu'il s'agit d'une requalification et d'un compartimentage du carrefour de Richemond. Je lis ensuite à la page 50: "*le secteur 4 correspond à l'éventuel prolongement du passage inférieur sous le carrefour de Richemond et au réaménagement de ce carrefour.*" Un réaménagement, pour moi, ce n'est pas une étude, c'est une implication pratique. De plus, il sera à 100% à la charge de la Commune. Cela signifie que ce n'est pas forcément une mesure du PA3. J'aimerais quand même vous rendre attentifs au fait que ce que nous votons ce soir, c'est effectivement le réaménagement de ce carrefour, c'est-à-dire le compartimentage, c'est-à-dire le blocage de ce carrefour. Le carrefour de Richemond, si vous le connaissez, c'est l'avenue du Midi qui va sur l'avenue de l'Europe, l'avenue du Weck-Reynold pour rejoindre la route du Jura. C'est clair qu'avec une mesure de 130'000 francs, on peut facilement bloquer un carrefour. Les voitures ne passeront plus, par exemple, pour aller de l'avenue de Midi pour ensuite rejoindre l'Université. Je trouve que présenter un tel projet sans connaître les implications pratiques, parce que finalement personne ne connaîtra les implications pratiques notamment en termes de report de trafic, de mobilité, de fluidité du trafic et d'accessibilité de la ville surtout. J'ai posé de nombreuses questions lors des séances publiques de l'Agglomération. Je n'ai jamais eu aucune réponse sur l'impact du compartimentage de la ville. Ici, on nous présente une mesure totalement isolée d'un ensemble. Or, nous ne pouvons plus nous permettre d'avoir une politique de mobilité à la petite semaine en bloquant un carrefour, en mettant un sens unique ici ou une petite zone de rencontre là-bas. Nous devons avoir un concept global. Je suis prêt à discuter de l'ensemble de ce genre de mesures, mais venir dire maintenant qu'il s'agit d'une étude, alors qu'expressément dans le texte on parle de réaménagement d'un carrefour et de compartimentage d'un carrefour qui est lié à une mesure de l'Agglomération, qui plus est entièrement financé par la Ville, je ne trouve pas cela correct. Alors je pose une seule question à Mme la Directrice de l'Edilité: est-ce que vous pouvez me promettre ce soir, qu'avec ces 130'000 francs, il n'y aura aucun blocage de ce carrefour et que le trafic continuera d'être comme il est actuellement.

Hayoz Jérôme (PS). Je crois que le titre du Message est un peu "unglücklich". Mais après, si on lit le texte, je crois qu'on voit clairement de quoi il s'agit parce que c'est marqué "*le montant présent de 760'000 francs permettra d'étudier la requalification et le compartimentage du carrefour de Richemond*". Je ne crois pas qu'avec 760'000 francs il soit possible de réaménager un carrefour déjà existant. Je crois que ça coûte un peu plus. Les arguments avancés par le Conseil communal et la Commission de l'édi-

lité parlent en faveur de ce crédit d'étude. C'est un projet négocié en partenariat avec les CFF. En tant qu'ancien syndicaliste du Syndicat du personnel des transports, je connais un peu les CFF. Ils ne sont pas souvent ouverts à l'idée de donner de l'argent, ou d'investir dans des projets urbains. Ce n'est pas toujours "ihre Aufgabe". Mais, là, le Conseil communal a négocié quelque chose qui est vraiment bon et je crois que c'est vraiment un crédit qu'il faut accepter ce soir. Une fois qu'on dispose des études, on peut discuter de l'utilité du compartimentage. Ce sont d'autres questions. Mais c'est justement ce crédit qui permettra d'avoir une discussion ultérieure sur ces différents projets. C'est pour ça que le groupe PS soutient ce crédit et vous invite à en faire de même.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts soutiendra évidemment le crédit pour cette étude. J'aimerais juste préciser encore que le montant total de la mesure prévu au niveau de l'Agglomération est de 6'690'000 francs. Nous sommes loin des 130'000 francs prévus ce soir pour l'étude. Aussi, nous ne pouvons pas, en l'état, avec juste 130'000 francs, bloquer un carrefour. Nous ne pouvons pas dire ça comme ça. Ce n'est effectivement pas le sujet de ce soir.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Nous avons clarifié, lors de la séance avec la Commission financière, le fait qu'il s'agissait d'une étude. Nous avons même, lors de cette séance, détaillé et fait parvenir le schéma du SIA qui montre très clairement à quel moment il faut demander un crédit d'étude et à partir de quel moment il s'agit d'un crédit d'ouvrage. C'est ce que vous trouvez à la page 50, où vous pouvez lire que nous demandons par ce crédit les deux mesures ensemble. Il s'agit d'un projet devisé en quatre secteurs. 620.501.51 et 620.501.59 constituent un paquet de mesures à prendre dans le cadre de cette opération avec les CFF. A la page 50, vous pouvez voir que nous aimerions faire des études, comme nous l'avons précisé en Commission financière. Nous aimerions utiliser cet argent pour l'avant-projet, le projet, le permis et l'offre, taxes et salaires compris. Vous connaissez maintenant la manière de financer les différents projets du Service urbanisme et architecture. Nous irons jusqu'aux offres et puis après je serai, pour le montant qui a été évoqué, obligée de passer devant le Conseil général pour demander le crédit d'ouvrage. C'est un petit montant de 130'000 francs et un montant plus élevé de 630'000 francs, mais c'est un ouvrage important. Il s'agit d'un passage inférieur qui devrait fluidifier tout le trafic et aussi favoriser les piétons et la mobilité douce devant la Gare. Il s'agit donc d'une excellente opération issue des négociations de mes services. J'aimerais vraiment vous le répéter et je vous prie instamment de nous accorder ce crédit d'étude. Vous aurez toujours l'occasion de vous prononcer plus tard sur la question du compartimentage. Le compartimentage a aussi été longuement discuté dans le cadre du Conseil d'Agglomération. C'est la volonté de toutes les communes et de la grande majorité des Conseillers d'Agglomération de soutenir cette volonté d'aller vers le compartimentage, mais ceci, je le répète, n'est pas la question ce soir.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je voudrais répondre à M. C. Rugo concernant les statistiques. Bien entendu que le Service de la mobilité peut vous sortir les statistiques pour chaque tronçon de route. Je ne peux pas vous donner les statistiques exactes de cet endroit, mais je pense que tout parent s'étant retrouvé à cet endroit avec une poussette se rend compte que la situation actuelle n'est pas tenable.

M. V. Jacquat, j'ai entendu vos remarques auxquelles je répondrai plus précisément. MM. J. Hayoz et O. Collaud, je vous remercie d'avance pour le soutien de vos groupes. J'ai ici la convention entre les Chemins de fer fédéraux, la Ville et la Confédération Suisse, représenté par l'Office fédéral des transports. Elle dit, je cite: "*relative au financement de l'étude et de la réalisation de la liaison entre le nouveau passage inférieur de la Gare de Fribourg et l'avenue du Midi.*" C'est bien une convention qui gère l'étude et

la réalisation. On y lit des éléments importants, comme le fait que la Confédération via l'OFT est prête à prendre 75% des frais. Il en resterait 25% à la charge de la Ville, ce qui mérite mes félicitations aux services qui ont négocié ceci. Pour y arriver, c'était un très long chemin. Et puis après, si on lit les éléments, je ne vais pas vous lire toute la convention, mais le point 8.1: *"la réalisation de l'ouvrage, objet de la présente convention, est conditionnée par la réalisation en parallèle par la Ville d'un aménagement visant à sécuriser et faciliter les traversées piétonnes du carrefour de Richemond. Cet aménagement sera par un prolongement sous-terrain etc."* et puis point 8.2: *"Ces deux objets étant indissociablement liés, les partis décident en terme de la phase d'avant-projet du projet CFF (parties 2 + 3 selon préambule), si au vu de l'avancement du projet mentionné au chiffre 8.1, la réalisation de la partie 3 est confirmée ou adaptée."* Point 8.3: *"un retard dans la mise en œuvre du projet en charge de la Ville dans une phase ultérieure conduirait à la condamnation du débouché."* Ça veut dire que si on n'a pas la partie Richemond, on aura simplement un accès à la Gare par le sud mais l'accès au nord sera simplement bouché, ça veut dire: Guintzet, Gambach, Vignettaz et j'en passe. Tout l'accès nord sera impossible. C'est vraiment parce que ces éléments sont indissociablement liés que nous vous demandons d'approuver.

M. V. Jacquat, je vous réponds sur les aspects financiers. Sauf erreur, vous êtes à la Commission financière. Vous avez dû recevoir le Plan financier dans lequel on a quand-même des éléments: le Passage inférieur avenue du Midi - secteur 3 (25% de 5,7 millions à charge de la Ville) pour 1'425'000 francs, le Passage inférieur émergence Beauregard, secteur 4, peut-être qu'il est mal libellé, mais le secteur 4, d'après la convention, correspond clairement au passage dans le carrefour de Richemond pour 2'990'000 francs. Et puis, si vous continuez dans le Plan financier, vous avez encore la requalification et le compartimentage du carrefour de Richemond pour 635'000 francs. Les éléments de planification financière ont été donnés au Conseil général. Voilà pour ces compléments de réponse. Je vous remercie d'avance de soutenir cet investissement.

Ingold François, Président de la Commission financière. La majorité de la Commission financière maintient cette recatégorisation en catégorie III.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je vous remercie de m'avoir redonné la parole pour pouvoir répondre à M. C. Rugo. M. le Directeur de la Mobilité l'a fait partiellement. Je voulais me corriger. J'ai parlé des accidents tout à l'heure quand on a eu des échanges au sujet de la dangerosité du carrefour devant la BCU. Personne n'a relevé le fait que personne ne donnait de chiffre. Certains disaient qu'il y en a qui vont trop vite et il y en a qui vont trop lentement. Donc, je parlais d'un sentiment d'insécurité M. C. Rugo. Si vous êtes passé une fois ou l'autre par ce carrefour, que ce soit à pied, à vélo, ou peut-être même avec une poussette de temps en temps, vous aurez remarqué que si l'on ajoute au trafic piéton actuel les voyageurs venant de la Gare et voulant rejoindre cette partie de la ville, le sentiment d'insécurité risque bien de se transformer en accident et en augmentation des statistiques. Enfin, je voulais encore insister sur la question du réaménagement de ce côté de la Gare. Nous avons accepté un montant relatif au réaménagement du passage du Cardinal, la voie verte, maintenant il s'agit du carrefour de Richemond. Je pense qu'il est plus logique d'aller de l'avant pour ne pas se retrouver avec un projet réalisé par les CFF et par rapport auquel la Ville resterait en retrait. Mme la Directrice de l'Edilité a relevé aussi la question du crédit d'étude et du crédit de réalisation. Effectivement, M. V. Jacquat, je me permets de vous faire remarquer qu'avec 130'000 francs on ne réaménage pas un carrefour tel que celui de Richemond. Je crois que c'est une évidence, il n'y a pas besoin d'être spécialiste. Je ne m'exprimerai pas sur la question du compartimentage. On peut être pour, on peut être contre. Cependant, je pense que lorsque le Message d'investissement pour la réalisation arrivera, nous serons plus au clair sur le chemin qu'aura parcouru le PA3 et la mesure relative à la suppression du tout

droit, comme vous l'avez très bien expliqué tout à l'heure. J'aimerais encore une fois insister sur le fait que la Commission de l'édilité soutient à l'unanimité des membres présents à sa séance cette demande de crédit de 130'000 francs.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. J'aimerais juste apporter un complément. Si vous nous accordez aujourd'hui le montant d'étude, nous viendrons avec le crédit d'investissement à la fin de l'année 2019.

Jacquat Vincent (PLR). J'ai posé une question très claire au Conseil communal: est-ce qu'en votant ce crédit de 130'000 francs, il y aura des modifications de trafic dans ce carrefour? Merci pour votre réponse.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. L'étude prendra bien sûr en compte toute possibilité de compartimentage. Le compartimentage revient à mettre une interdiction de passer. Ce n'est pas cet investissement qui sera le plus important. Le plus important, c'est de construire les sorties du passage inférieur du côté de l'avenue de Midi, à gauche et à droite - tout ça est à étudier maintenant – et de requalifier tout le carrefour. Le compartimentage consiste en la pose d'un panneau d'interdiction de passage.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Il y aura une modification de la circulation puisque la sécurité du flux des piétons vers le nord sera grandement améliorée et surtout sera rendue possible.

Proposition d'amendement de la Commission financière de reporter l'investissement en catégorie III

Ont voté contre la proposition de la Commission financière (en faveur de la proposition du Conseil communal): 46 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté pour la proposition de la Commission financière: 18 Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Gremaud Claude (UDC), Hemmer Benoît (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Miche François (PS), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 3 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gex Jean-Noël (PLR), Métrailler Jean-Jacques (--)

N'a pas voté: 1 Kilde Gisela (DC/vl)

Vote

C'est par 47 voix contre 13 et 8 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 130'000 pour la requalification et le compartimentage du carrefour de Richemond.

Ont voté Oui: 47 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël

(PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté Non: 13 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Casazza Raphaël (PLR), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Hemmer Benoît (DC/vl), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 8 Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Gremaud Claude (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--)

41. 620.501.60 Sarine revitalisation: études (yc passerelle de l'Auge) Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3) (Fr. 290'000,00)

Discussion

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. C'est un projet que nous aimerions mener ensemble, avec le Canton.

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 290'000 francs, qui comprend les prestations des mandats d'étude parallèle (250'000 francs) et un premier montant pour l'avant-projet (environ 3%) permettant d'établir le message pour le crédit d'étude (40'000 francs).

Ont voté Oui: 68 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

42. 620.501.62 Piscine et programme connexe: études (espaces publics, place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03) (Fr. 1'364'000,00)

Discussion

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La majorité de la Commission de l'édilité a décidé de préavisser favorablement cet investissement.

Si les avis de principe ont été très clairement posés, il reste tout de même quelques questions ouvertes sur la manière dont le Conseil communal entend aborder le thème des piscines. Trois fronts sont maintenant ouverts: la piscine du Levant, le projet des Abattoirs et celui du Platy à Villars-sur-

Glâne. Le Conseil communal entend-il courir les trois lièvres en même temps, et si oui, de quelle manière?

En ce qui concerne en particulier le site des anciens Abattoirs, la Commission s'étonne qu'aucune allusion au site voisin de la caserne, future ancienne caserne, ne soit faite. Ne veut-on pas chercher des synergies entre ces deux zones situées de part et d'autre de la butte CFF?

Gex Jean-Noël (PLR). Je vais faire mon intervention en deux phases: La première au nom du groupe qui a étudié l'objet cité en titre avec une attention toute particulière. 399 mots pour un investissement de 1'364'000 francs, 399 mots avec des phrases au conditionnel qui nous posent quelques questions, si je lis en particulier *"ces programmes pourraient nous permettre de financer partiellement la construction de la piscine"*. Enfin, sous abrogation du PAD, on cite: *"le site des Abattoirs est actuellement régi par un PAD qu'il s'agira d'abroger. La parcelle pourrait être affectée à la zone de ville 3 lors de la modification du PAL."* Ces "pourraient" sont quand même un problème. Ce sont vraiment des questions. Enfin, je voudrais dire que dans le projet, il s'agira, en 2017, d'estimer sommairement le coût d'ouvrage et de formuler à un appel à investisseurs, avec l'aide d'un AMO - je vous laisse le soin de savoir ce que c'est - financé par le solde du budget 2016. Effectivement, l'année passée, j'avais soutenu ce crédit d'étude de 150'000 francs. Tout à coup, nous n'avons pas l'étude et on vient avec 1'364'000 francs, y compris un 9% d'AVP bâtiments et espaces publics. Un AVP, c'est un avant-projet qui devrait théoriquement se décliner en deux étapes: un avant-projet sommaire, qui est un élément constitutif du dossier de faisabilité. J'ai un peu de mal à suivre. Tout-à-coup cela va très vite. Nous n'avons pas fini l'étude de faisabilité qu'on en redemande une, avec ces 9% d'AVP. Sciemment, je laisse ces abréviations que la Commune utilise. Enfin, quand je lis l'énoncé de l'arrêté qui nous est soumis "620.501.62 Piscine et programme connexe", on mélange maintenant les espaces publics, la place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03. Je dois dire que nous avons du mal. Il n'y a plus d'unité de matière. La piscine, donc le sport, ne fait pas partie des tâches de l'Agglo. Ce d'autant plus que lorsque nous lisons dans le catalogue des mesures de ce PA3, sous "Paquet 3M.09 Aménagement des centralités et des traversées", on trouve effectivement "3M.09.04 Requalification de la place des anciens Abattoirs, secteur Saint-Léonard". Là, nous ne parlons pas de piscine mais on nous mélange vite un petit "truc" avec l'Agglo. Pour toutes ces raisons, le groupe PLR recommande le renvoi de cet investissement en catégorie III. Il reste un solde du budget 2016 pour formuler, avec l'aide de cet AMO, un appel à investisseurs. Nous attendons aussi les projets de la patinoire avant de proposer un concours d'aménagement de cette place.

Pour la deuxième partie de mon intervention, j'annonce mes liens d'intérêts. Je suis, comme M. P.-O. Nobs l'a précisé plusieurs fois, le Président de l'Association pour la piscine olympique dans le Grand Fribourg. Effectivement, vous le savez, et c'est à ce titre que je m'exprime. L'année passée, j'avais soutenu le crédit de 150'000 francs pour l'étude d'un centre cantonal de natation et j'avais entendu les propos de M. L. Dietrich sur ce sujet, je cite: *"J'appelle de mes vœux que le Conseil communal parte à la rencontre de tous les partenaires, afin qu'ils se rassemblent autour d'un projet. Nous avons différents projets qui fleurissent maintenant, vu les décisions qui ont été prises au niveau cantonal et les montants qui ont été alloués. J'appelle de mes vœux – et je cite toujours M. L. Dietrich – qu'il n'y ait pas de projets qui se cannibalisent mais qui soient porteurs de rassemblement et qu'ils permettent de se fédérer pour cette fameuse piscine dont nous avons tant besoin, pour les sportifs, naturellement, mais avant tout pour la population, ainsi que pour les écoles"*. Nous attendions cette étude pour continuer le développement de ce site. Quelle surprise de voir, effectivement, qu'on anticipe les conclusions pour forcer la décision, ce au moment où l'Association - que je citerai ici POGR (piscine olympique du Grand Fribourg) – finalise son projet privé, en partenariat avec Villars-sur-Glâne sur le site sportif du Platy. Que constatons-nous? La Ville

propose un projet de nouvelle piscine, alors même qu'elle investit à peu près le même montant pour rénover la piscine du Levant. Pour moi, il est regrettable que nous devions rejouer le deuxième acte de l'épisode Nuithonie-Equilibre avec une guéguerre entre Villars-sur-Glâne et Fribourg complètement inutile.

Mmes et MM. les Conseillers communaux, vous envoyez un message négatif au projet de fusion. Depuis quinze ans, dans ce Parlement, plusieurs personnes sont intervenues pour demander la réalisation d'une piscine couverte. Tous, aussi bien à droite qu'à gauche et qu'au centre, soutenaient un projet dans le Grand Fribourg. J'ai plusieurs mentions de ces différentes interventions: Quand Fribourg nous présente ce projet d'étude pour la piscine, pour moi ce timing-là n'est pas bon. Le Préfet coordonne les études d'implantation d'une future piscine olympique. A ce titre, il a confirmé formellement par lettre du 15 novembre l'intérêt marqué des représentants des communes du district pour le projet de piscine olympique du Grand Fribourg au Platy, à Villars-sur-Glâne. Demain, une association privée va construire une piscine olympique sur un site sportif desservi par les transports publics, proche à trois kilomètres d'un centre de production de chaleur à distance et, qui plus est, est déjà en zone d'intérêt général. Pour moi, attendons les résultats de l'étude votée l'année passée, il n'y a pas d'urgence. La piscine du Levant va être rénovée en investissant près de 2 millions de francs sur cinq ans. Attendons, car les terrains des Abattoirs doivent encore être mis en zone d'intérêt général pour accueillir cette piscine. N'y a-t-il pas mieux à faire sur ce terrain? A ce sujet, j'aimerais quand même citer M. T. Steiert qui, en octobre 2012, déclarait "*Die Ausnützung der bestehenden Grundfläche wäre mit einem Schwimmbad im Untergeschoss viel zu schlecht*", *sagt der Gemeinderat Thierry Steiert (SP)*. "*Das Schwimmbad würde zu viel Fläche wegfressen*" und dies würde auch die Rendite drücken (les Freiburger Nachrichten du 6 octobre 2012).

Je demande le report de cet investissement en catégorie III. A terme, je suis convaincu qu'une nouvelle piscine en remplacement de la piscine du Levant sera nécessaire. A la lecture des investissements à venir pour les écoles dans ces prochaines années, le quartier du Bourg, la place de la Gare et la patinoire, il n'y a pas d'urgence. La Ville peut se permettre et doit se permettre le temps de la réflexion.

Gander Daniel (UDC). Notre groupe tient à rappeler, en préambule, qu'il est favorable à la mise à disposition d'installations sportives et de détente, notamment d'une piscine pour le Grand Fribourg.

Il s'inquiète cependant de la proposition du crédit d'étude pour la faisabilité d'une piscine aux Abattoirs, car dans le même message qui nous est adressé ce soir, chiffre 49, il est question de financer des travaux pour 2017 de l'ordre de 650'000 francs pour rénover la toiture de la piscine du Levant. Piscine qui, entre autres, après son achat pour 1'850'000 francs en 1989, a été transformée pour 900'000 francs. En 1998, 2009, 2013, 2015 et 2016, différents travaux de maintenance et de sécurité ont été entrepris, ceci pour un montant total de 1'846'000 francs. En tenant compte du futur investissement, c'est la somme de 2'496'000 francs que la commune aura mis pour rénover ladite piscine. Certes, ces installations aquatiques devront encore subir d'autres travaux à l'avenir, car ceux entrepris à ce jour vont permettre au complexe de durer. Nous comprenons parfaitement la nécessité des travaux à entreprendre à la piscine du Levant puisque son but, soit la disponibilité en faveur des classes enfantines et primaires de la ville, demeurera encore à l'avenir. Cependant, notre groupe est quelque peu interloqué par la proposition du Conseil communal. En effet, une nouvelle piscine ne nuirait-elle pas aux activités actuelles et à l'attractivité de la piscine toute proche du Levant, dont le coût annuel de la location pour les écoles revient à 225'000 francs?

Notre groupe s'inquiète également du futur projet. Que va-t-on faire? Une piscine à 25 mètres, avec une patageoire ou une piscine de 50 mètres et une de 25 mètres? Pour qui et pour quel public? S'agira-t-il d'une piscine pour la pratique du sport, pour les écoles, pour les sociétés ou pour le public en général? Rien en effet n'est défini! Il semble donc que nous sommes, comme à l'accoutumée, mis devant le fait accompli. Si nous acceptons ce crédit d'étude qui se monte déjà à 1'364'000 francs, ne serons-nous pas obligés d'accepter ensuite les crédits suivants?

Reste que l'édifice futur n'est que projection pour l'instant et que son coût probable avoisinera les 30 à 40 millions de francs. S'il se réalise, celui-ci aura de toute évidence d'importantes répercussions financières sur les comptes communaux.

Pourquoi enfin deux piscines proches l'une de l'autre? Et pourquoi la Commune ne soutiendrait-elle ou ne participerait-elle pas au financement des futures installations de Villars-sur-Glâne que chacun de nous connaît, et dont le projet sera mis à l'enquête le printemps prochain? La Ville de Fribourg veut continuer à rechercher des synergies possibles avec d'autres communes (page 27 du Plan financier). Ce serait là un cas de figure!

A notre avis, il nous paraît absurde de nous lancer dans un combat concurrentiel alors qu'une piscine telle que celle de Villars-sur-Glâne et celle du complexe d'Avry-sur-Matran suffiront aux besoins du Grand Fribourg. En outre, il faut bien admettre que le site de Saint-Léonard est déjà surchargé et ne dispose pas des places de parc exigées pour un tel projet et d'autres futurs bâtiments.

Reste que notre groupe, vu les incertitudes et le manque d'informations sur le projet des Abattoirs, demande au Conseil communal de revoir son plan d'aménagement du site, sans tenir compte de la construction de la piscine. Face à une telle accumulation d'inconnues, le groupe UDC, dans sa grande majorité, refusera ce crédit ou soutiendra la demande de renvoi.

Allenspach Christoph (PS). Il n'y a pas beaucoup d'arguments que le groupe socialiste peut partager, si ce n'est le point évoqué par M. J.-N. Gex. Le Message est vraiment insuffisant et très maigre. Nous attendons de meilleurs textes et explications pour la prochaine fois, surtout à la Commission de l'édition. En effet, quelques argumentaires supplémentaires y ont été demandés.

Piscines en concurrence? Non. Jusqu'à maintenant, tout le monde a crié qu'il faut une piscine à Fribourg et rapidement. Suite à la démarche de l'Association que M. J.-N. Gex préside, le Conseil communal a quand même eu l'élégance de retirer son projet d'un centre de natation avec un bassin de 50 mètres. Aujourd'hui, M. Gex, vous arrivez ici pour abattre ce projet. Je me demande par ailleurs pourquoi vous ne vous récusez pas. Vous n'avez pas l'élégance de ne pas attaquer l'autre projet et je pense qu'il y a quand même un conflit d'intérêts, notamment parce que dans votre budget vous tablez sur la participation de la Ville (envoi des élèves dans la piscine pour rentabiliser). Il n'y a pas de concurrence. L'Agglomération de Fribourg a besoin de plusieurs piscines. Vous avez souhaité un centre de natation. C'est une association qui est derrière, qui veut faire du sport, et cela nous pouvons l'accepter. La Ville a besoin, au-delà du Levant, de beaucoup de place pour la natation scolaire. Il est clair que le besoin existe. D'autres communes, peut-être plus proches de Fribourg que de Villars-sur-Glâne, ont également ce besoin. Elles voudront certainement participer à la construction. Le site de Saint-Léonard est adéquat pour plusieurs raisons. Les espaces extérieurs devraient être revitalisés si l'on veut réaménager un jour, sans ce grand trafic qui passe encore aujourd'hui à la surface. C'est aussi un site de loisirs où beaucoup de monde pourrait un jour s'amuser avec un grand parc à côté. Il faut maintenant aller de l'avant. Le Conseil communal est pressé, il est poussé depuis très

longtemps. S'il propose maintenant tout le paquet comprenant les espaces extérieurs et d'autres constructions que des piscines, c'est quand même avec raison. Tout d'abord, un concours urbanistique doit encore être réalisé. Ensuite, il s'agira d'organiser un concours d'architecture pour déboucher sur une réalisation assez rapide.

Je propose de refuser ces amendements afin de ne pas repousser cet investissement en catégorie III et vous prie de suivre l'avis du Conseil communal.

Jelk Guy-Noël (PS). MM. J.-N. Gex et D. Gander, je crois plutôt que vous vous opposez à tout projet qui touche de près ou de loin à une piscine, afin de favoriser réellement un projet dans lequel vous êtes partie prenante. Aujourd'hui, 1'364'000 francs, hier, 40'000 francs, pour des personnes qui prétendent défendre les nageurs, on a déjà vu mieux. Moi, je vais défendre les habitants de la ville de Fribourg et les écoliers en acceptant ce point 620.501.62 et je vous invite, Mmes et MM. d'en faire de même.

Rugo Claudio (--). Je me rallie au groupe socialiste dans la pensée. Je suis un adepte de la natation – cela ne se voit pas, mais oui (Rires) – et comme argument, je dirais qu'on oublie un peu les milliers de personnes du Schoenberg, enfants en particulier, qui devraient traverser toute la ville pour aller jusqu'à Villars-sur-Glâne faire une heure de natation et revenir. Cela prendrait plus de temps en transports qu'en natation! De ce côté-ci de la ville, ça irait mieux. Je me rallie donc à MM. G.-N. Jelk et C. Allenspach.

Altermatt Bernhard (DC/vl). Il est vrai, l'investissement demandé sous ce point paraît très important, un peu trop important je trouve pour être voté à la va-vite, sans Message conséquent, sans pré-étude, sans étude qui soit terminée permettant d'aller directement vers un avant-projet. Je trouve qu'un tel projet mérite d'être réalisé par étapes, selon les procédures usuelles, à savoir une étude de faisabilité qui est en cours, un avant-projet et ensuite la réalisation. Cela permettrait une coordination optimale avec les autres projets de piscines dans le Grand Fribourg, que personne ne combat ici, et d'éviter de se retrouver en fin de compte avec deux piscines - peut-être trop de piscines qui sait – qui devront être financées finalement par la collectivité publique. Pour les Abattoirs, ces frais seront à la charge du contribuable de la Ville. Je partage certains avis exprimés ici ce soir. Pour moi, il serait largement plus souhaitable d'avancer par étapes, main dans la main avec nos partenaires régionaux. Cela ne veut pas dire pas de piscine en ville, aux Abattoirs, mais une piscine bien faite selon les règles de l'art. Laissons le temps au temps. L'explicatif très bref indique que "*l'étude de faisabilité est en cours*". Je prie le Conseil communal de revenir avec un Message conséquent qui met en avant les avantages et les inconvénients d'une piscine aux Abattoirs.

Grandjean Alexandre (PS). Laisser du temps au temps est une excellente idée. Par contre, nous sommes confrontés à la problématique d'une ville qui se développe, qui va gagner 9'000 habitants, qui va se développer avec ou sans nous, mais qui va se développer. Il faut se préparer pour que les infrastructures soient à niveau au moment où l'on en a besoin. C'est-à-dire qu'il faut lancer le mouvement. Nous avons attendu très longtemps pour cette piscine et, pour une fois, nous constatons que les choses vont vite. Le Conseil communal a la volonté et la capacité d'aller de l'avant, de faire progresser ce projet. C'est dans ce contexte-là que nous sommes étonnés que toutes les personnes qui se sont plaintes de la lenteur des dossiers, tout d'un coup estiment que cela va beaucoup trop vite. Nous avons de la peine à comprendre le changement de direction radicale de l'argumentation. Ce projet est équilibré car il prévoit un développement du quartier qui répond aux nouvelles exigences qu'impliquera le développement du site de la Poya. C'est aussi un projet qui prévoit la con-

nexité avec les autres activités dans le quartier, un projet qui prévoit de rallier le Schoenberg sur la voie la plus directe. Le pont de la Poya a beaucoup d'avantages et je pense que ça vaut la peine d'en bénéficier pleinement.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal désire, avec votre approbation et avec votre soutien, réaliser une piscine et ceci, le plus rapidement possible. J'aborderai tous les critères et éléments qui concernent les questions édilitaires et je passerai ensuite la parole à M. le Syndic et autre Conseiller communal.

Il s'agit d'un terrain de 15 à 16'000 m² et qui est disponible. Vous le savez, un contrat arrive à terme avec la Biermanufaktur à la fin de l'année 2017 et nous aimerions aller de l'avant le plus vite possible. Pour ceci, nous avons besoin d'un crédit d'étude qui peut paraître élevé, mais il s'agit d'une opération très complexe, parce que nous ne devons pas seulement réfléchir à la manière de construire une piscine, mais nous devons déjà anticiper toutes les questions de démolition et de projets édilitaires. De plus, à l'aide de ce montant, nous devons trouver un co-investisseur qui réalise cette piscine avec nous. Le site en lui-même est idéal, M. A. Grandjean vient de le dire. Celui-ci a un grand potentiel car l'accès y est facile. La ville se développe dans ce secteur. Il y a une halte ferroviaire à proximité et un extérieur de nature terrassé, qui se prête bien à l'aménagement de tout ce qui entourera la piscine. Si le montant de l'Agglomération est intégré dans cette opération piscine, c'est parce qu'un bâtiment, de nos jours, ne se construit pas tout seul. Il doit s'intégrer dans son paysage et dans son environnement. C'est cette intégration qui devrait aussi être étudiée. Nous aimerions étudier le site avec ce montant-là et planifier la meilleure construction possible. Nous ne pouvons pas le faire seuls. Un autre investisseur aura également son mot à dire. Ceci demande beaucoup de travail préparatoire et d'agilité, dans le sens où nous devons vraiment collaborer avec un co-investisseur dans une opération qui sera une réussite pour la ville qui se développe et qui a besoin d'une piscine. A-t-elle besoin d'une ou de deux piscines? Je laisse M. le Syndic répondre à cette question. Je précise que AMO signifie "Assistance de maître d'ouvrage". Comme il s'agit d'une grande opération, nous aurons besoin d'une assistance au maître d'ouvrage.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je tiens à réagir sur la deuxième partie de l'intervention de M. J.-N. Gex, puisque j'ai été apostrophé à titre personnel. M. Gex, je n'en crois pas mes oreilles! Ce que j'entends ce soir, je n'arrive pas à l'assimiler tant vous interprétez mes propos en votre faveur.

Je vous rappelle, qu'à notre demande, vous êtes venu présenter votre projet de piscine olympique de 50 mètres au Platy lors d'une séance du Conseil communal. Brillante présentation, d'ailleurs, qui a convaincu l'ensemble du Conseil communal. C'était loin d'être gagné, mais vous l'avez fait! Sur ce, le Conseil communal est revenu sur sa décision de faire un centre cantonal, donc un bassin de 50 mètres, puisque – et je suis bien placé pour le savoir – il n'y a qu'une seule subvention dans le canton pour un tel bassin. Comme vous avez un projet de bassin de 50 mètres, la subvention vous est acquise et nous étions d'accord avec cela. Ensuite, nous avons développé, à notre tour, un projet de piscine de 25 mètres. Je ne vois donc pas en quoi nous cannibalisons votre projet. Rencontre des parties prenantes: nous l'avons fait, non-cannibalisation: c'est réglé. Vous oubliez surtout de dire que je me suis souvent exprimé sur le fait qu'il fallait avoir, dans le Grand Fribourg, le plus grand nombre de bassins possible. Nous manquons actuellement de lignes d'eau et vous êtes bien placé pour le savoir, étant dans la natation depuis de nombreuses années, M. Gex. Je ne peux donc accepter en aucun point vos commentaires. Vous réussissez tout au plus à mettre le doute sur votre propre projet puisqu'une volte-face de la sorte en quatre mois me paraît vraiment extrêmement douteuse. La seule chose que vous avez réussi à faire ce soir, c'est cela M. Gex, et c'est très malheureux.

M. Thierry Steiert, Syndic. Permettez-moi juste de contextualiser quelque peu ce projet puisque nous avons entendu un certain nombre de choses qui peuvent être source de malentendus si l'on n'y répond pas de manière très précise.

Je rappelle tout d'abord qu'une initiative avait récolté plus de 12'000 signatures pour qu'une piscine, ou plusieurs piscines, se construisent dans ce canton. Il y a une attente très forte de la population, tout le monde le sait aujourd'hui. M. L. Dietrich vient de dire qu'on manque cruellement de lignes d'eau et pas seulement dans le Grand Fribourg, mais dans tout le canton. Pour répondre à cette attente, le Conseil communal, déjà durant la législature précédente, avait planifié de mettre sur pied un projet de centre cantonal de natation, estimant que la Ville était probablement la seule collectivité publique communale dans ce canton à pouvoir être porteuse d'un tel projet. A l'époque, nous avons suivi quelques pistes, nous étions au stade des idées, et c'est d'ailleurs à ce moment-là, dans le cadre d'un autre proje, qui portait sur les patinoires à Saint-Léonard, que nous nous étions exprimés dans les *Freiburger Nachrichten* en 2012, comme l'a mentionné M. J.-N. Gex. Il est vrai que j'avais dit à l'époque "*Le site des Abattoirs ne se prêterait probablement pas très bien pour une piscine de 50 mètres avec tout le programme de piscine olympique que cela comporte*", que l'on peut d'ailleurs lire dans l'Ordonnance du Conseil d'Etat sur le subventionnement des infrastructures de natation. Il est vrai qu'il aurait été possible, mais relativement difficile d'intégrer ce projet doté d'un bassin de 50 mètres sur le site des Abattoirs. En revanche, pour ce qui est de l'accessibilité et d'autres critères, le site est Abattoirs est très clairement le meilleur site imaginable pour une telle infrastructure. Je rebondis également sur ce que M. D. Gander disait tout à l'heure "*Site Saint-Léonard déjà surchargé*": non M. Gander, le site Saint-Léonard est un site sportif. L'ajout d'une infrastructure sportive d'importance régionale sur le site sportif Saint-Léonard revient à l'améliorer.

Une fois que les porteurs du projet de la piscine de Villars-sur-Glâne sont venus nous le présenter au Conseil communal – comme vient de le rappeler M. L. Dietrich – nous l'avons trouvé enthousiasmant, porté par des personnes qui étaient manifestement compétentes et qui avaient – et c'est heureux de le dire – trouvé en tant que porteurs privés peut-être des pistes que nous pouvons moins facilement trouver en tant que collectivité publique, puisque nous sommes soumis à des contraintes autres que vous l'êtes en tant que porteurs privés. Ce que le Conseil communal de cette ville a ressenti en sortant de la séance, c'était un sentiment positif et pas du tout de cannibalisation. Un sentiment positif par rapport à la piscine de Villars-sur-Glâne, sachant que cette piscine-là - comme vous nous l'aviez dit lors de la présentation – n'aurait aucunement besoin de solliciter la Ville pour y envoyer ses élèves puisque vous nous avez présenté un montage financier et un montant de votre projet qui consistaient à rentabiliser la fréquentation avec des sportifs, du public et des écoles des autres communes sarinoises. Nous vous avons aussi informé que nous avons l'intention néanmoins de construire une piscine sur le site des Abattoirs, une piscine à laquelle nous ajouterons, puisque le site est attractif et bien desservi, des surfaces utilisables de 15 à 16'000 m², selon le potentiel de la parcelle.

Nous avons donc l'intention de construire cette piscine nouvelle pour répondre au besoin de la population. Tout le monde sait aujourd'hui que le Levant est trop petit. Par contre, le Levant n'est pas une mauvaise piscine. Nous y avons beaucoup investi et il serait absolument désastreux de la fermer. Nous avons fait ce genre d'opération il y a x années en arrière avec la piscine du Schoenberg, qui n'était pas en propriété de la Commune. La Commune a renoncé à l'époque à l'acquérir probablement par manque de moyens aussi. Ainsi, ce que j'ai pu entendre ces vingt dernières années c'est "Oh, si seulement nous n'avions pas fermé cette piscine du Schoenberg". Je vous assure que si nous fermons la piscine du Levant, on regretta le lendemain la fermeture. Pourquoi? Parce que notre pro-

jet prévoit la chose suivante et financièrement c'est une chose qui se tient également. Nous allons construire une piscine de 25 mètres avec huit à dix lignes sur le site des Abattoirs. Cette piscine comportera, contrairement à ce que présente le Levant aujourd'hui, des lignes d'eau pour le public du matin au soir et pas seulement durant les heures de midi ou le matin tôt ou le soir après les heures d'école, non, toute la journée. Ceci est une demande qui a toujours été exprimée par les milieux de la natation et par le public. Nous pensons au public et aux nombreux signataires de l'initiative. Que va-t-on faire du Levant? Nous allons fermer le Levant au public lorsque la piscine des Abattoirs sera ouverte au public. Le Levant servira aux écoles, notamment à celles qui sont à proximité immédiate du Jura, et aux utilisateurs privés. Nous avons notamment un utilisateur majeur privé, qui exploite une école de natation dans ce canton et qui était prêt à l'époque du projet de Pascal Kuenlin, à mettre les moyens nécessaires pour construire lui-même une piscine dans ce projet. Cette école de natation est prête à nous louer une bonne partie des lignes d'eau du Levant durant les heures où les écoles ne l'utiliseront pas. Qu'est-ce que cela signifie financièrement? Cela signifie que nous allons non seulement diviser au minimum les frais de fonctionnement du Levant par deux, puisque nous n'aurons plus besoin de caissière et de surveillants. Nous aurons juste besoin du personnel technique pour entretenir la piscine. En plus, nous aurons des recettes provenant des utilisateurs privés de cette piscine. C'est la raison pour laquelle Levant et Abattoirs ne sont pas des sites qui s'excluent. Ils sont complémentaires.

J'ajouterai aussi, concernant la piscine Saint-Michel qui est vétuste, que l'ancien architecte cantonal, Charles-Henri Lang, nous a à plusieurs reprises dit que c'est une question de temps avant que la piscine ne doive fermer. La demande va augmenter d'une telle manière que nous soutenons toujours votre projet, M. J.-N. Gex. Je l'ai dit à la presse après notre rencontre. Nous sommes convaincus que ce n'est pas une cannibalisation, mais une complémentarité. Ce n'est pas Equilibre-Nuithonie. Il n'empêche que ces espaces culturels sont parfaitement complémentaires et je crois que tout le monde s'accorde à le dire aujourd'hui. Ces deux piscines sont complémentaires.

Pour terminer, je répondrai à la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures, qui demandait quelles étaient les synergies avec le site de la caserne de la Poya. L'armée, pour ce que l'on sait aujourd'hui, va quitter ce lieu en 2021 ou 2022. Pour le moment, il est prématuré de faire des réflexions très poussées sur la synergie possible avec la caserne de la Poya. L'avantage que la Ville a est de pouvoir aménager plus rapidement que l'Etat et de pouvoir peut-être intégrer des utilisateurs, que ce soit des offices cantonaux ou fédéraux, dans ces surfaces utilisables sur les Abattoirs. Nous sommes bien sûr en contact avec le Conseil d'Etat via le Plan d'aménagement local, instrument majeur qui nous permet de planifier aussi la future utilisation de ce site de la caserne de la Poya. Nous souhaitons avoir, si possible, un écoquartier, mais il n'y a pas de lien direct aujourd'hui qui nous obligerait à ralentir notre projet de piscine juste pour trouver des synergies avec le développement du site de la Poya. D'ailleurs, le Conseil d'Etat est encore loin d'avoir trouvé une idée, puisque je crois comprendre que les directions du Conseil d'Etat sont très divisées quant aux orientations relatives à la future utilisation de cette parcelle.

Gex Jean-Noël (PLR). Je vais tout de même maintenir ma demande de renvoi. Effectivement, je regrette un petit peu la personnalisation de cette histoire. Je réagis là un petit peu comme un citoyen. On va refaire des études sur une zone qui n'est même pas qualifiée. Je ne répéterai pas toute mon argumentation, mais l'étude est en cours. Attendons les résultats. Je suis pour ce projet. Je l'ai dit, il est écrit. Vous pouvez le vérifier. Je suis favorable, mais ayons ce petit temps de réflexion, ce n'est pas compliqué. 1'364'000 francs et même pas 400 mots, je dirais que c'est vraiment peu. Nous avons basculé des projets en catégorie III pour moins que ça, Gottéron 13, par exemple. Ce n'est pas six

mois qui vont changer quelque chose, mais laissons-nous quand même un tout petit temps de réflexion. Attendons! Je maintiens donc mon amendement.

Altermatt Bernhard (DC/vl). J'ai une question de précision. Mme la Directrice de l'Edilité a mentionné un contrat avec une entreprise locataire des Abattoirs, dont l'échéance arrive fin 2017. Ceci obligerait le Conseil communal à avancer plus vite. Je souhaite savoir si une prolongation du bail avec cette entreprise est rendue impossible pour une raison autre que la volonté d'avancer dans ce dossier. Je sais que le Conseil communal essaie d'aider cette entreprise à trouver de nouveaux locaux depuis un bon moment, en vain. Il y a donc une bonne volonté. Il s'agit d'une entreprise qui forme des apprentis, qui est bénéficiaire, qui n'a pas de dettes et qui investit de ses propres moyens. C'est la dernière brasserie de Fribourg et ce n'est pas rien. Je remercie le Conseil communal de son effort. S'imagine-t-il prolonger ce bail au moins pour la durée possible ou selon la planification par rapport à la piscine?

Hayoz Jérôme (PS). C'est plutôt une motion d'ordre. La discussion était close, tout le monde s'est exprimé et maintenant la discussion est de nouveau ouverte. J'ai un peu de peine car ce n'est pas la première fois durant ces deux soirées. Je me demande quand une discussion est terminée car là elle était close pour le Conseil général et puis réouverte avec de nouvelles questions. Si une discussion est close, je vous prie de ne plus l'ouvrir pour les membres du Conseil général.

Bourgarel Gilles (Verts). Le règlement prévoit une reprise de parole uniquement s'il y a des corrections évidentes à faire, sinon le débat est clos. Ceci est clairement écrit.

Le Président. Mme la Directrice de l'Edilité, souhaitez-vous tout de même répondre à la question, sinon M. Altermatt la posera dans les "Divers".

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Puisque la discussion est close, je répondrai volontiers à M. Altermatt tout à l'heure.

Vote

Proposition d'amendement de M. Jean-Noël Gex (PLR) de reporter l'investissement en catégorie III

Ont voté contre la proposition de M. J.-N. Gex (en faveur de la proposition du Conseil communal): 43 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté pour la proposition du Conseil communal: 15 Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Jacquat Vincent (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gremaud Claude (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Vote

C'est par 47 voix contre 9 et 12 abstentions que le Conseil général accepte le crédit 1'364'000 francs pour l'étude d'implantation d'une piscine sur le site des Abattoirs.

Ont voté Oui: Total 47 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Ont voté Non: 9 Bettin Christophe (PLR), Gander Daniel (UDC), Gex Océane (PLR), Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 12 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gremaud Claude (UDC), Métrailler Jean-Jacques (--), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

43. 620.501.63 Valorisation parking des Bourgeois, études (Fr. 500'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 62 voix contre 0 et 5 absentes que le Conseil général accepte le crédit de 500'000 francs relatif au projet de valorisation du parking des Bourgeois. Ce projet comprend un mandat d'études pour établir le programme, contrôler la faisabilité, établir un plan financier et le montage de l'opération, et dérouler la phase de sélection des bureaux d'études.

Ont voté Oui: 62 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Gander Daniel (UDC), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC)

N'a pas voté: 1 Weibel Rainer (Verts)

44. 621.506.15 Parcs et Promenades – Cimetière Véhicules / Remplacement 2017
(Fr. 105'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 67 voix contre 1 et 0 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 105'000 francs pour le remplacement de la chargeuse sur pneus compact Caterpillar 906 FR 440.

Ont voté Oui: 67 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté Non: 1 Collaud Oliver (Verts)

Se sont abstenus: 0

45. 700.506.48 Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance (Fr. 70'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 67 voix contre 0 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 70'000 francs pour les études et la réalisation des extensions du réseau de fibre optique FriNet.

Ont voté Oui: 67 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétréy Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Bourrier Hervé (PS)

46. 700.506.49 Site Internet: refonte (Fr. 140'000,00)

Discussion

Steiert Thierry, Syndic. Je préciserai juste que dans le programme de législature vous trouverez aussi la volonté du Conseil communal de refaire le site Internet, afin de le rendre plus convivial et de préparer la cyberadministration. Avec un graphisme amélioré et une convivialité meilleure, ce site va répondre aux attentes de notre population.

Papaux David (UDC). Lors de la séance de la Commission de l'informatique, nous avons parlé de ce projet et j'étais un petit peu septique par rapport aux explications de M. le Syndic. Le but est de développer un nouveau site Internet avec beaucoup de fonctionnalités, telles que, par exemple, réservation en ligne des salles de sport et bien d'autres encore, ce que je trouve très bien. Finalement, ces 140'000 francs ne sont pas dédiés directement au développement d'un nouveau site complet, mais juste pour faire un simple site d'informations individuelles, indépendant du Canton, et pour réfléchir aux options qu'il y aurait à inclure. En clair, dépenser 140'000 francs pour une simple plaquette d'informations de la Ville de Fribourg sur Internet et réfléchir éventuellement à d'autres fonctionnalités, cela me semble énorme. Aussi, je pense que c'est clairement disproportionné et 1/10^{ème} de ce budget serait suffisant selon moi pour faire cela.

Grandjean Alexandre (PS). J'ai juste une petite suggestion pour le Conseil communal qui y a sûrement déjà pensé. Le Conseil d'Etat est en train de développer un guichet de cyberadministration au niveau cantonal. Il s'agit simplement d'une page où l'on peut cliquer sur un certain nombre de prestations et qui a pour objectif d'élargir au maximum le nombre de prestations accessibles par guichet virtuel. La cyberadministration vise à en promouvoir l'utilisation et à faciliter ainsi le travail de l'administré et de l'administration. Le Conseil d'Etat souhaite prendre langue avec les communes, afin d'élargir les prestations également au niveau communal. Je vous invite à veiller à une bonne coordination avec le projet cantonal.

Steiert Thierry, Syndic. J'aimerais juste répondre à M. D. Papaux. Il ne s'agit bien sûr pas d'une simple plaquette d'informations à 140'000 francs. Il est prévu de présenter un nouveau site, avec une nouvelle ligne graphique qui soit plus conviviale que ce que l'on a aujourd'hui. Un site, surtout, qui comportera la brique de base du futur système de cyberadministration. Il est clair qu'on ne peut pas réaliser une cyberadministration avec 140'000 francs. Elle coûtera nettement plus cher. Si on se réfère à des projets réalisés dans d'autres villes comparables en Suisse on constate qu'effectivement cela coûte plusieurs milliers de francs. Les 140'000 francs qui sont prévus dans ce projet-là serviront aux dépenses suivantes:

- une solution de base avec la gestion du projet;
- la réalisation et la mise en production du nouveau site (ce volet coûtera 48'600 francs, selon les offres reçues);
- les options: le graphisme, le moteur de recherche, le label et la certification pour 54'000 francs;
- la ressource pour la réalisation (une personne en soutien aux unités communication et informatique pour les travaux de mise en œuvre) pour 37'400 francs.

Le tout à 140'000 francs. Je préciserai aussi - je crois que cela a été oublié ou que personne ne l'a mentionné – que la Commission de l'informatique s'est penchée de manière très attentive sur les projets d'investissement du Conseil communal en matière informatique, et a approuvé ces trois projets d'investissement, y compris celui-ci.

Je répondrai aussi à M. A. Grandjean que nous sommes bien sûr conscients que l'Etat est en train de développer sa solution de cyberadministration et que nous sommes en lien étroit pour ce volet-là. Par contre, un des objets essentiels de notre projet est justement de se détacher de la dépendance sur SITel et de l'Etat, puisqu'actuellement tout ce que nous voulons faire et réaliser est toujours en relation et sous la contrainte du système de l'Etat. Nous voulons justement nous détacher du système et de cette contrainte de l'Etat en créant notre propre solution Internet, qui nous permettra de bénéficier de davantage d'indépendance et de convivialité.

Le Président. M. D. Papaux, maintenez-vous votre proposition de réduction?

Papaux David (UDC). Non.

Vote

C'est par 64 voix contre 3 et 1 abstention que le Conseil général accepte le crédit de 140'000 francs pour les études et la réalisation de la refonte du site Internet de la Ville.

Ont voté Oui: 64 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 3 Gander Daniel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Papaux David (UDC)

S'est abstenu: 1 Fasel Blaise (DC/vl)

47. 700.506.51 ERP: renouvellement solution Service de l'aide sociale (Fr. 180'000,00)

La discussion n'est pas demandée.

Vote

C'est par 66 voix contre 0 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 180'000 francs pour le renouvellement de la solution de gestion du Service de l'aide sociale.

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela

(DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Gander Daniel (UDC), Rugo Claudio (--)

48. 900.503.09 Stade Saint-Léonard: assainissement infrastructure (part de la Ville) (Fr. 2'000'000,00)

Discussion

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. C'est un investissement comportant plusieurs pages de description dans le Message. En fait, il s'agit de rénover les tribunes du stade Saint-Léonard, qui date de 1931, de rénover la marquise des tribunes et l'assise des tribunes avec la partie centrale des tribunes. La marquise a fait son temps. Elle avait été remplacée, puis renforcée en 2008 pour assurer une prolongation de cinq ans. Nous sommes en 2016. Cette marquise doit donc être démolie parce qu'elle ne répond plus aux critères de sécurité. Des poussées du terrain nécessitent ces fondations en béton, dont on a abondamment parlé tant à la Commission de l'édilité qu'à la Commission financière.

Le dernier élément que j'aimerais soulever, au nom du Conseil communal, est relatif à une symétrie des planifications financières entre l'Etat et la Commune, c'est-à-dire que nous sommes liés avec le Canton dans la commission du stade. En échange, nous jouissons, pour nos sociétés, d'un droit d'usage des installations mais il est évident que l'Université finance également nos besoins aux terrains de football synthétiques qui sont en face. Il y a véritablement un partenariat. Il faudrait éviter de perdre cette symétrie financière dans la mesure où les montants que nous vous demandons aujourd'hui sont également inscrits dans la planification du Canton. Merci d'avance de soutenir cet investissement.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. La Commission de l'édilité ne met nullement en cause l'urgence et l'importance des travaux prévus en partenariat avec l'Etat sur le stade Saint-Léonard.

Si l'unanimité est totale en ce qui concerne notre domaine de compétences et l'aspect technique, nous nous permettons malgré tout d'empiéter sur le domaine de la Commission financière en ce qui concerne le montant proposé. L'estimation des coûts est formulée comme "sommaire" avec une marge de +/- 25%. Lors de notre discussion avec l'architecte chargé du projet, nous avons appris que passablement de choses n'étaient de loin pas décidées et que pour certaines, les coûts pourraient varier très fortement suivant l'option retenue.

La Commission pense que le Conseil communal prend un grand risque en ne prévoyant que 2'000'000 de francs pour assumer sa part des travaux. Ne serait-il pas plus sage de prévoir un montant plus réaliste aujourd'hui déjà, plutôt que de s'infliger un long débat au Conseil général à l'heure de demander une rallonge?

N'étant pas compétente pour ce qui concerne les aspects financiers, la Commission de l'édition ne formule aucune proposition, mais espère tout de même être entendue!

Nobs Pierre-Olivier, Directeur des Sports. Je remercie le Président de la Commission de l'édition pour son soutien et pour l'intérêt de la Commission à la rénovation de ce joyau, qui est inscrit au patrimoine pour en tout cas une certaine partie de l'installation.

Certes, le montant de 2 millions de francs est comprimé, mais je dirais que c'est le montant que nous avons à disposition. Le Canton dispose du même montant. J'espère vraiment que nous arriverons à réaliser l'investissement dans cette enveloppe. Dans le cas contraire, j'entends que la Commission de l'édition sera notre ambassadeur pour nous aider à financer un éventuel dépassement. Je n'espère toutefois pas revenir pour cet investissement.

Vote

C'est par 66 voix contre 0 et 2 abstentions que le Conseil général accepte le crédit de 2'000'000 de francs pour des travaux d'assainissement et de stabilisation de la partie centrale des tribunes du stade Saint-Léonard.

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khmel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauer Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 2 Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (DC/vl)

49. 915.503.03 Piscine du Levant: toiture (Fr. 650'000,00)

Discussion

Gex Jean-Noël (PLR). Je veux juste prendre la parole pour vous féliciter d'avoir un Message correct. Nous avons un historique, un justificatif et une conclusion qui nous permettent de comprendre l'importance stratégique de maintenir cette installation en parfait état.

Effectivement, nous pouvons être sur la même longueur d'onde. L'investissement consenti est grand. Aussi, devons-nous amortir cet investissement pendant quelques années encore. Nous avons déjà été avisés des étapes prochaines (200'000 francs pour les fenêtres en 2018) et maintenant que le processus de maintien est pris, il faut y aller. A ce titre-là, personnellement, je soutiens cet investissement.

Vote

C'est à l'unanimité que le Conseil général accepte le crédit de 650'000 francs pour des travaux d'assainissement à la piscine du Levant.

Ont voté Oui: 66 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyrer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 2 Gremaud Claude (UDC), von Gunten Thomas C. (UDC)

Pause

La séance est interrompue à 21.20 heures. Elle reprend à 21.39 heures.

III. INSCRIPTION DES INVESTISSEMENTS QUI FERONT ULTERIEUREMENT L'OBJET D'UN MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL (CATEGORIE III)

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. A titre de remarque, je me bornerai à faire un récapitulatif des différentes catégories:

- catégorie I: 3'500'000 francs, inchangé;
- catégorie II: 23'669'000 francs, après modifications;
- catégorie III: 28'700'000 francs, après modifications.

Vous trouverez l'ensemble des investissements en catégorie III en page 58, ainsi que les changements qui ont été adoptés tout à l'heure.

Ingold François, Président de la Commission financière. Je n'ai pas de commentaires sur la catégorie III, vu que nous avons décidé de prendre le loisir de lire ça dans l'année civile à venir.

Les investissements de la catégorie III ne font pas l'objet d'observations et sont donc tous inscrits.

1.	612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité	Fr.	470'000
2.	612.503.13	Ecole de la Vignettaz: nouvelle école (2 filières supplémentaires et une salle de sport)	Fr.	1'185'000

3.	613.503.34	Bâtiment des Arcades: transformation restaurant et épicerie	Fr.	3'500'000
4.	613.503.35	Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux	Fr.	1'215'000
5.	620.501.52	Place de la Gare (inclus Esplanade Equilibre), place Jean Tinguely, avenue Tivoli, rue Pierre-Kaelin, rte des Arsenaux PAD ancienne gare. Agglo 3M.03.09 (A PA3)	Fr.	900'000
6.	620.501.53	Place de la Gare avec réorganisation interface TP des bus urbains et de l'avenue de la Gare	Fr.	1'000'000
7.	620.501.57	Réaménagement place des sports Agglo 3M.09.02 (A PA3)	Fr.	800'000
8.	620.501.58	Patinoire Saint-Léonard: Parking et P2 et espaces publics attenants, études (réaménagement place des sports sous Agglo Pa3 3M.09.02)	Fr.	2'150'000
9.	700.506.50	Mise en page de la GED, 2 ^{ème} étape	Fr.	480'000

6. Votes finals sur le budget 2017 de la Commune

A. Budget de fonctionnement

Examen du projet d'arrêté

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg présente les chiffres définitifs suivants:

Total des charges	Fr.	238'998'217,80
Total des revenus	Fr.	239'316'315,70
Résultat (bénéfice)	Fr.	318'097,90

Le présent article n'appelant pas d'observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 64 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message no 13 du Conseil communal, du 8 novembre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Le budget de fonctionnement de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2017 est approuvé.

Il se présente comme suit:

Total des charges	Fr.	238'998'217,80
Total des revenus	Fr.	239'316'315,70
Résultat (bénéfice)	Fr.	318'097,90

Fribourg, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 64 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'arrêté du Conseil communal: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

B. Budget des investissements

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégorie I et II, se montant à **27'169'000** francs est approuvé. Il se présente de la façon suivante:

Catégorie I (déjà décidés)	Fr.	3'500'000
Catégorie II (désignés ci-dessous, art. 2)	Fr.	23'669'000

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Les modifications sont les suivantes:

- 612.503.06 "Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité", le montant est de 110'000 francs;
- 612.503.15, selon l'erratum que nous avons reçu, la Villa Sainte Thérèse ne figure pas dans ces investissements, il s'agissait d'une erreur;
- 613.503.35 "Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux, le montant est de 135'000 francs;

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Article 4

Pas d'observations. Adopté.

Article 5

Pas d'observations. Adopté.

Article 6

Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg en catégorie III, pour un montant de **28'700'000** francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2017.

Le présent article n'appelant pas d'autres observations, il est ainsi adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte par 61 voix sans opposition et 3 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message n° 13 du Conseil communal, du 8 novembre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le budget des investissements de la Ville de Fribourg, catégories I et II, se montant à 27'169'000 francs est approuvé. Il se présente de la façon suivante:

- Catégorie I (déjà décidés): Fr. 3'500'000
- Catégorie II (désignés ci-dessous, article 2): Fr. 23'669'000

Article 2

Le Conseil communal est autorisé à réaliser les nouveaux investissements suivants:

1.	300.506.18	Achat et renouvellement du mobilier scolaire + informatique 2017	Fr.	500'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
2.	420.506.29	Camion échelle 1 (1992) (1.3 M - subv. ECAB de 75%)	Fr.	325'000
		Cet achat sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.		
3.	420.506.30	PPS - extension réseau d'hydrantes 2017	Fr.	100'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
4.	430.501.11	Mesures d'amélioration de la vitesse commerciale des transports publics sur les lignes urbaines 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
5.	430.501.12	Modération de trafic, sécurité sur le chemin de l'école - piétons, deux roues, transports publics 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
6.	430.506.19	Remplacement d'installations lumineuses 2017	Fr.	350'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

7.	510.506.01	Appareils pour atelier des Neigles: menuiserie	Fr.	110'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
8.	520.501.11	Assainissement, réfection routes 2017	Fr.	625'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
9.	520.501.12	Dangers naturels: assainissement falaises 2017	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
10.	520.501.13	Loi sur les handicapés (Lhand) - Mise en conformité des arrêts TC 2017	Fr.	150'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
11.	520.501.14	Mesures d'assainissement pour la protection contre le bruit 2017	Fr.	1'500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
12.	520.501.15	Mur des Neigles	Fr.	250'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
13.	520.501.16	Mur Route des Forgerons	Fr.	500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
14.	520.501.17	Ouvrage d'art: pont de Zaehringen	Fr.	50'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
15.	520.501.18	Ouvrage d'art: pont des Neigles	Fr.	50'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
16.	520.506.17	Saleuses / remplacement 2017	Fr.	50'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
17.	520.506.18	Véhicules / remplacements 2017	Fr.	290'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
18.	532.501.46	Collecteurs d'évacuation des eaux usées / assainissement	Fr.	2'000'000
		Ces travaux seront financés par les taxes de raccordement		
19.	611.503.26	Assainissements énergétiques des bâtiments communaux: système de chauffage et enveloppe 2017, études et travaux	Fr.	550'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
20.	611.503.28	Sécurité nouvelles normes incendies, électricité 2017	Fr.	75'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
21.	611.503.29	Hôpital des Bourgeois: études et travaux	Fr.	600'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
22.	611.503.30	Joseph Piller: transformation intérieure, réfection halle de sport, travaux	Fr.	250'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
23.	612.503.06	Ecole du Schoenberg 1 et 2: étude de faisabilité	Fr.	110'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
24.	612.503.09	Réfection halle de sport Motta	Fr.	200'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

25.	612.503.10	CO Jolimont à rénover et transformer	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
26.	612.503.12	Ecole de la Vignettaz: construction de 3 pavillons scolaires	Fr.	1'500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
27.	612.503.14	Ecoles du Schoenberg 1: construction de 6 pavillons et d'une place de jeux, travaux	Fr.	3'000'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
28.	613.503.33	Bâtiment des Arcades: transformation Restaurant et Epicerie, études	Fr.	500'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
29.	613.503.35	Gottéron 13: transformation en logements après Frima, études et travaux	Fr.	135'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
30.	614.503.02	Assainissement toitures: réfection d'étanchéité, bât. des serres et sites des Neigles	Fr.	100'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
31.	616.503.03	Raccordement CAD du PPS	Fr.	140'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
32.	616.503.04	Extension de la Caserne des pompiers pour partie bâtiment police, études (4 étages)	Fr.	700'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
33.	620.501.48	Zone de rencontre et Place Joseph-Piller, Réalisation	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
34.	620.501.49	Fribourg (ou)vert: réalisation projets paysagers: études et travaux Agglo 3NP.07.03 (Ae PA3)	Fr.	300'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
35.	620.501.50	Nature en Ville: Parcs et jardins urbains yc Zähringarten, études	Fr.	200'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
36.	620.501.51	Passage inférieur émergence Beauregard - secteur 4 Agglo 3M.03.01 (A PA3)	Fr.	630'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
37.	620.501.54	Voie verte (Transagglo) Agglo 3M.06.01 (A PA3)	Fr.	600'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
38.	620.501.55	Place du Petit-Saint-Jean Agglo 44.4 (Ae PA2)	Fr.	500'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
39.	620.501.56	Réaménagement passage Cardinal et aménagement de carrefours régulés aux extrémités (MD), concours Agglo 41.6 (A PA2)	Fr.	400'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
40.	620.501.59	Requalification et compartimentage du carrefour de Richmond Agglo 3M.03.01 (A PA3)	Fr.	130'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		

41.	620.501.60	Sarine revitalisation: études (yc passerelle de l'Auge) Agglo 3NP.10.00 (Ae PA3)	Fr.	290'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
42.	620.501.62	Piscine et programme connexe: études (espaces publics, place des anciens Abattoirs sous Agglo 3M.09.03)	Fr.	1'364'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
43.	620.501.63	Valorisation parking des Bourgeois, études	Fr.	500'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
44.	621.506.15	Parcs et Promenades - Cimetière Véhicules / Remplacement 2017	Fr.	105'000
		Ces achats seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
45.	700.506.48	Fibre optique FriNet 2017 extension + redondance	Fr.	70'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
46.	700.506.49	Site internet: refonte	Fr.	140'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
47.	700.506.51	ERP: renouvellement solution Service de l'aide sociale	Fr.	180'000
		Ces études seront financées par l'emprunt et amorties selon les prescriptions légales.		
48.	900.503.09	Stade Saint-Léonard: assainissement infrastructure (part de la Ville)	Fr.	2'000'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
49.	915.503.03	Piscine du Levant: toiture	Fr.	650'000
		Ces travaux seront financés par l'emprunt et amortis selon les prescriptions légales.		
Article 3				
Le Conseil communal est autorisé à contracter les emprunts nécessaires au financement de ces investissements.				
Article 4				
Le Conseil communal est autorisé à procéder, au cours de l'année 2017, à des ponts de trésorerie communale jusqu'à un montant maximum de 20 millions de francs.				
Article 5				
Chacun des crédits d'investissements prévus à l'article 2 peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.				
Article 6				
Le Conseil général prend acte des projets d'investissements de la Ville de Fribourg, catégorie III, pour 28'700'000 francs, qui pourront faire l'objet d'un Message dans le courant de l'année 2017.				

Fribourg, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

La Secrétaire de Ville adjointe:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 61 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schenker Claude (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'arrêté du Conseil communal: 0

Se sont abstenus: 3 Jacquat Vincent (PLR), Magnin Jérôme (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC)

N'ont pas voté: 4 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS)

7. Prolongation de l'exonération d'intérêts sur le crédit de 1'850'000 francs accordé en janvier 1992 à la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement – Message n°10

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. Lors de sa séance du 21 novembre 2016, la Commission financière s'est penchée, avec toute l'attention nécessaire, sur le Message n° 10 visant à prolonger l'exonération d'intérêts sur le crédit de 1,85 million de francs accordé en janvier 1992 à la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement. A cette occasion, nous avons rencontré Mme Valérie Stettler, responsable du Secteur gérance de la Ville de Fribourg et M. Laurent Dietrich, Conseiller communal en charge des Finances et de la Culture.

Ce Message n'a pas engendré beaucoup de discussions. La Commission financière s'est néanmoins interrogée sur deux aspects distincts: y a-t-il différents prêteurs, comme la Bourgeoisie, auxquels cas ont-ils été approchés et y a-t-il déjà des pistes pour répondre au manque à gagner, suite à l'abolition des subventions de l'Office fédéral du logement à partir de 2019? A la première interrogation, Mme V. Stettler nous a confirmé que la Ville est le prêteur unique. La Bourgeoisie est, quant à elle, proprié-

taire du terrain. Un des buts de la Bourgeoisie est de contribuer à ce que la Ville de Fribourg offre des logements sociaux sous forme de droits distincts permanents (DDP) notamment. Le terrain où se situent les logements de Bonnesfontaines est une de leur propriété. A ce titre, la Bourgeoisie facture une redevance de droit de superficie de l'ordre de 160'000 francs par an. Pour obtenir un effort de leur part, la Bourgeoisie s'appuiera sur la participation de la Ville. De plus, Mme V. Stettler nous a aussi précisé que cette exonération, qui représente un apport de 20'000 francs, consolide des emprunts de deux types. Le premier est constitué d'emprunts bancaires et le second d'emprunts émis auprès de la Centrale d'émission pour la construction de logements, qui est un système créé par l'Office fédéral du logement en 1985. Au 31 décembre 2015, la Fondation comptait quelque 33 millions de francs d'emprunts. En ce qui concerne les pistes liées à la fin des subventions fédérales, l'idée a été de créer des réserves car les pertes de subventions vont représenter près de 720'000 francs par année. L'enjeu est de maintenir des logements à loyer modéré en ville de Fribourg. Il faut tenir compte du fait que si les baisses de subventions deviennent effectives, le manque à gagner pourrait être reporté sur le prix des loyers, ce qui aurait pour conséquence de vider les immeubles de la clientèle à laquelle ils sont destinés. L'enjeu est donc de créer des réserves et de trouver un équilibre pour être en-dessous des prix du marché et éviter un maximum de départs.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière a décidé, presque à l'unanimité, que la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement est libérée du paiement du montant des intérêts, sur le capital de 1,85 million de francs pour les années 2017 à 2021, et propose donc au Conseil général d'en faire de même.

M. Dietrich Laurent, Directeur des Finances. La Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement a été créée en 1990 et a pour but "*la construction, l'acquisition en particulier sous forme de droit de superficie, l'exploitation et la gestion d'immeubles servant à des logements à caractère social*". Elle possède actuellement 169 logements aux Arsenaux, sur le site dit Sémiramis et aux Bonnesfontaines, sur le site dit du Torry. La diversité des logements est à noter puisqu'elle possède 12 studios, 6 x 1,5 pièce, 5 x 2,5 pièces, 48 x 3,5 pièces, 10 x 4 pièces, 28 x 4,5 pièces et 15 x 5,5 pièces. La situation de la Fondation est actuellement saine, avec un bénéfice de 649'000 francs à la fin 2015. Comme en chaque début de législature, le Message n° 10 demande une prolongation de l'exonération d'intérêts pour la législature concernant la participation de la Ville de Fribourg, qui se monte à 1'850'000 francs pour l'immeuble du Torry. L'impact pour le budget de la Commune est de 20'000 francs, vous l'avez d'ores et déjà accepté pour 2017.

Cette demande au Conseil général a les raisons suivantes:

1. La fin des subventions fédérales cantonales et communales pour les logements sociaux interviendra dès 2019. Pour la Fondation, cela aura un impact de 745'000 francs dès 2020, selon les comptes 2015 qui n'entreront plus de manière annuelle dans le compte d'exploitation de la Fondation. Il s'agit dès lors, comme le Président de la Commission financière l'a déjà dit, de faire impérativement des réserves afin de ne pas répercuter le manque de recettes sur les locataires. C'est actuellement la priorité no 1 de la Fondation. A noter aussi, évidemment, qu'une hausse des loyers pourrait avoir des conséquences importantes sur l'occupation des logements et donc sur les recettes des locations.
2. L'Office fédéral du logement (OFL) demande dès l'an prochain le remboursement d'un emprunt de 2 millions de francs, dont les conditions sont actuellement en cours de négociation. Cela pourrait impliquer des frais d'amortissements supplémentaires de l'ordre de 400'000 francs par an sur cinq ans.

3. L'OFL est d'accord d'octroyer une exonération d'intérêts pour la période à venir, à condition que chaque partenaire fasse un effort similaire. Dans ce cadre, les négociations se poursuivent avec le Crédit Suisse. La Bourgeoisie proposera, quant à elle, d'accorder une réduction d'intérêts de 100'000 francs. Ainsi, un effort identique est demandé à la Ville de Fribourg pour sa participation de 1'850'000 francs.

Le Conseil communal prie le Conseil général de bien vouloir accorder l'exonération d'intérêts, comme par le passé, pour les années 2017-2021.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR a étudié ce Message quinquennal ayant pour objet la demande d'exonération d'intérêts sur le crédit accordé de 1,85 million de francs et qui porte sur un montant d'environ 20'000 francs par année.

Sans mettre en cause cette demande d'exonération d'intérêts, le groupe aurait souhaité avoir plus d'informations sur la situation actuelle de la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement par la production d'une copie des comptes annuels tirés des derniers rapports de gestion des logements subventionnés et des autres locaux qui font partie du complexe des Bonnesfontaines 40 à 50. Ce d'autant plus que cette Fondation est peu connue des membres du Conseil général puisqu'elle a été créée en 1990.

Si le Conseil général est appelé à renoncer aux intérêts sur le capital de 1,85 million de francs pour les années 2017 à 2021, elle le fait de concert avec l'Office fédéral du logement et la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg qui s'engagent dans le même sens pour réduire les charges de la Fondation en faveur du logement.

Sur ces considérations, le groupe PLR votera l'arrêté proposé.

Rugo Claudio (--). Le Parti des Artistes soutient ce projet d'exonération d'intérêts fonciers. Cependant, il tient à relever trois points:

1. Oui, les loyers sont modérés, oui avec un petit bémol à la clef. M. J.-P. Wolhauser, nous pourrions dire que le Conseil est en fa majeur ou en ré mineur. En effet, les charges de ces appartements ont été des plus hautes en ville de Fribourg, résultant d'un manque de vision dans l'organisationnel et dans l'énergétique.
2. Le problème des prêts de l'Office fédéral du logement aux coopératives, ou ici à la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement en particulier, est pernicieux. Le PA prône le remboursement des emprunts, ne serait-ce qu'à titre symbolique.
3. Le jour de l'inauguration, le Syndic de l'époque - M. Dominique de Buman, si ma mémoire est bonne - aimait à se targuer d'une vision culturelle avec la même argumentation que nous retrouvons aujourd'hui au sujet de Bluefactory. A ma connaissance, divers ateliers d'artistes (six) au rez-de-chaussée du premier immeuble, venaient ajouter cette touche artistique: une générosité toute étatique. Or, la réalité a été en dessous du projet initial: aucune publicité et peu d'informations ont été données aux principaux intéressés!

Nous aimerions offrir à nos membres artistes des conditions d'hébergement, non seulement à Paris, à New-York ou en Inde. Mais oui, soutenons nos pauvres artistes fribourgeois, comme le souligne Joséphine de Weck en dernière page de la Liberté du lundi 5 décembre 2016. Le PA suggère un travail de synergie entre la responsable de la Culture et la Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement.

Page Maurice (CG-PCS). J'ajoute une toute petite remarque ou plutôt une suggestion. Cette Fondation du logement a évidemment rendu beaucoup de services en ville et je pense qu'elle est importante et que l'on doit la maintenir. J'aimerais aussi que l'on n'oublie pas de la mettre en lien avec la réserve votée pour le développement d'une politique foncière active. Je pense que ça serait tout à l'honneur de la Commune de continuer cette politique foncière active dans le cadre de la Fondation du logement. Nous avons actuellement plusieurs grands projets de PAL et de PAD dans différents quartiers. Je pense que la Fondation du logement devrait et pourrait encore s'engager pour de nouvelles constructions de ce type-là dans les nouveaux quartiers.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe PS a bien étudié ce Message et soutiendra évidemment à l'unanimité la décision de renoncer à ces intérêts accordés ou pré-accordés à la Fondation de la Ville pour le logement. Rien d'innovant, voilà des années que notre Conseil accepte cette mesure. Il est inutile de modifier les bonnes pratiques. Le montant est maigre et même si il revient chaque année, on peut renoncer à ces recettes, preuve en est le budget que l'on vient d'adopter et qui prévoit déjà cette exonération. C'est fondamentalement le rôle d'une collectivité publique que de soutenir une telle politique et nous, nous participerons à cette politique en soutenant ce Message.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Tout d'abord, j'émettrai quelques petites remarques concernant les informations. Nous avons donné un bon nombre d'informations à la Commission financière dans l'attente aussi qu'elle les relaye dans les différents groupes. Nous allons voir si nous ne pouvons pas encore faire une information peut-être un petit peu plus poussée dans notre rapport de gestion, mais je ne suis pas sûr que les délais de l'assemblée de la Fondation et du rapport de gestion coïncident. Nous verrons de toute manière comment donner davantage d'informations aux Conseillers généraux à ce propos.

M. C. Rugo, je reviens sur les loyers. C'est un fin jeu en fait parce que nous ne devons pas être trop en-dessous du marché pour ne pas le biaiser et, en même temps, nous devons rester quand même à une certaine hauteur abordable en ayant un soutien solidaire. C'est un jeu très subtil et nous sommes en continuelle observation du marché pour pouvoir adapter les loyers de façon opportune. Concernant le remboursement d'emprunts, je l'ai dit en préambule, nous avons maintenant un emprunt que nous remboursons, un emprunt à l'OFL de 2 millions de francs que nous allons rembourser progressivement. Il nous tient très à cœur de pouvoir, à terme, être autonomes sans participation de l'Office fédérale du logement. Nous avons aussi cette préoccupation. Je n'ai pas très bien compris votre troisième point. Vous me permettrez de ne pas m'exprimer sur celui-ci. Je crois qu'il y a plusieurs dossiers qui s'y mélangent et qui ne sont pas forcément en lien avec le sujet.

M. M. Page nous recommande d'avoir un lien avec la politique foncière active. Vous avez tout-à-fait raison. Nous avons prévu de le faire mais, pour l'instant, il est vraiment primordial que nous nous concentrons d'abord sur la constitution de réserves, afin vraiment de garantir les loyers. Dans le cas

de la politique foncière active, on pourra évidemment voir si des terrains ou des bâtiments peuvent se prêter à une utilisation dans ce cadre-là. Le Conseil communal est conscient de ceci mais je vous remercie pour votre remarque. Merci à l'ensemble des groupes pour le soutien à ce Message.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 10.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 60 voix contre 1 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 10, du 31 octobre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

La Fondation du logement est libérée du paiement du montant des intérêts sur le capital de 1'850'000 francs pour les années 2017 à 2021.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'une demande de référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 60 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (-), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (-), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre l'arrêté du Conseil communal: 1 Jacquat Vincent (PLR)

Se sont abstenus: 2 Gander Daniel (UDC), Magnin Jérôme (PLR)

N'ont pas voté: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC/vl)

8. Modification des articles 1, 2, 7, 7^{bis}, 7^{ter}, 7^{quater}, 8, 12, 18^{bis}, 19, 20 al. 2 et 20^{bis} des statuts de Coriolis Infrastructures – Message n° 11

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec une attention de tous les instants que la Commission financière s'est penchée, en date du 21 novembre 2016, sur les modifications des articles mentionnés dans le Message n° 11 relatifs aux statuts de Coriolis Infrastructures.

A cette occasion, nous avons eu l'avantage de profiter de la présence de Mme Natacha Roos, Cheffe du Service de la culture de la Ville, et de M. Laurent Dietrich, Conseiller communal. Suite à l'intention d'Avry et de Matran de devenir membres de l'Association des communes, il est nécessaire de modifier aujourd'hui les statuts de Coriolis Infrastructures, malgré le fait que leur adhésion est tributaire

de la volonté des habitants des communes précitées. L'accueil de ces deux nouvelles communes représente quelque 100'000 francs supplémentaires au pot commun de Coriolis Infrastructures. Pour rappel, une fois les modifications entérinées, la Ville de Fribourg participera, à hauteur de 60%, à l'effort financier de Coriolis Infrastructures. Toutefois, elle ne disposera que de 36% des voix, ce qui est selon les points de vue, soit un déséquilibre structurel, soit une ambition affichée de vouloir accueillir le plus de communes possible dans cette association. La Commission a aussi remarqué que les nouveaux membres ne payent pas de pas-de-porte pour les infrastructures déjà construites. Au vu de ces remarques, la Commission financière a adopté, à l'unanimité des 11 membres présents, la modification des articles 1, 2, 7, 7^{bis}, 7^{ter}, 7^{quater}, 8, 12, 18^{bis}, 19, 20 al. 2 et 20^{bis} des statuts de Coriolis Infrastructures et propose au Conseil général d'en faire de même.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. En préambule, je tiens à remercier l'ensemble des communes de Coriolis Infrastructures, ainsi que son comité, pour l'immense travail fourni au profit des infrastructures culturelles au sein du Grand Fribourg. Coriolis a notamment permis le partage des coûts de construction de la salle de spectacle Equilibre et permet aujourd'hui un financement partagé de l'exploitation, grâce à un mandat de prestations donné à la Fondation Equilibre et Nuithonie.

Au même titre que le font les autres communes membres de Coriolis, le Message qui vous est adressé est une ratification de modifications statutaires nécessaire à l'intégration de deux nouvelles communes, à savoir Avry et Matran qui ont exprimé leur intention de devenir membres. Celles-ci permettront d'ajouter un montant de 110'000 francs au pot commun. Il est à noter qu'aucun pas-de-porte n'a été demandé. Les modifications principales sont les suivantes:

1. la désignation des communes membres en conservant l'aspect historique des communes fondatrices;
2. l'encrage dans les statuts de la possibilité de soutenir d'autres infrastructures, c'est déjà le cas aujourd'hui par exemple avec le Théâtre des Osses;
3. l'adaptation de la composition des organes vu les nouveaux membres;
4. des spécifications concernant la convocation, le devoir d'information, la publicité des procès-verbaux - modifications tout à fait justifiée – ainsi, enfin, des modifications techniques en lien avec la mise à jour des statuts.

C'est avec plaisir que le Conseil communal salue la volonté des communes de Matran et d'Avry de devenir membres de Coriolis Infrastructures et prie le Conseil général de bien vouloir en ratifier les modifications. Je tiens à faire une petite remarque: la Commune d'Avry a d'ores et déjà adopté ces statuts et nous espérons très fortement que la Commune de Matran va faire de même ces prochains jours.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe des Verts

Menétrey Fabienne (Verts). Le groupe des Verts a examiné avec attention le Message n° 11 concernant la modification des statuts de Coriolis Infrastructures.

Nous savions la volonté des communes de Matran et Avry d'entrer dans l'association et les remerciements de l'esprit d'ouverture et de solidarité intercommunale qu'elles démontrent en faisant ce pas. Le pragmatisme du comité de Coriolis et des communes fondatrices doit également être salué. Le fait

qu'il propose que les deux nouvelles communes ne participent pas financièrement aux investissements consentis jusqu'à présent pour le Théâtre des Osses, Equilibre et Nuithonie n'allait en effet pas de soi et a certainement aidé ces deux nouvelles communes à devenir membres.

Cela étant, aujourd'hui, dans le domaine du soutien à la culture, il est quasiment impossible de savoir exactement qui fait quoi et de quelle manière. Comme nous l'avons vu récemment dans le cadre des élections au Conseil d'Etat, même les acteurs censés être les plus au courant des affaires du canton ne savent tout simplement pas quelle collectivité subventionne quel acteur, ni pour quel montant, ni encore dans quel but. Entre Loterie Romande, Casino, Agglo, Etat, Coriolis, les communes et la Ville, entre soutien à la création, soutien aux structures et ou à leur fonctionnement et encore aux infrastructures, on s'y perd. Ce manque de clarté n'est sain, ni pour les acteurs culturels, ni pour les autorités et nullement pour le citoyen qui n'a, en fin de compte, aucune idée et peut difficilement savoir à quoi servent ses impôts dans le domaine de la culture.

Dans ce contexte, les Verts lancent un appel au Conseil communal pour que les objectifs du rapport des Assises de la culture "Culture 2030" ne finissent pas sous une épaisse couche de poussière. Nous songeons plus spécialement à l'objectif n° 2 "Simplifier et coordonner les processus", qui était censé être atteint à court terme, il y a de cela presque trois ans.

Avec ces remarques, le groupe des Verts soutient la modification des statuts Coriolis Infrastructures et invite les autres groupes à faire de même.

Rapport du groupe libéral-radical

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Le groupe PLR a pris connaissance du Message n° 11 concernant la modification, respectivement l'introduction de plusieurs articles dans les statuts de Coriolis Infrastructures.

Nous saluons l'ouverture de cette association à deux nouvelles communes de l'Agglomération et nous avons pris note que désormais, c'est le nombre de voix, et non plus de délégués, qui sera décisif et que Fribourg aura droit à une voix supplémentaire pour un total de 9 voix. En ce qui concerne les autres modifications statutaires proposées, l'activité de Coriolis Infrastructures sera plus accessible aux élus et à la population des sept communes membres en termes de participation aux séances de l'assemblée des délégués, de consultation des procès-verbaux et d'information par le comité de direction. Nous espérons que Coriolis Infrastructures puisse continuer à œuvrer au rayonnement de la culture dans le Grand Fribourg.

Nous acceptons les modifications statutaires proposées et nous voterons l'arrêté.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. J'aimerais donner une réponse que j'espère la plus brève possible concernant la complexité du système de financement, et surtout, le rapport avec "Culture 2030".

Vous avez raison, c'est très compliqué actuellement. L'ensemble du système de subventionnement va un petit peu à l'encontre du but de simplifier la vie des acteurs culturels. Dans ce cadre-là, nous avons - M. le Syndic y reviendra dans le programme de législation - fait nôtre à part entière le rapport "Culture 2030" issu des assises. Cela va être notre ligne directrice, en tout cas pour les cinq prochaines années. Nous avons déjà commencé d'agir en mettant en place un comité de pilotage réparti

entre l'Agglomération, Coriolis Infrastructures et la Ville de Fribourg, auxquels s'associent l'Etat et la Préfecture, justement pour décider maintenant d'une ligne stratégique pour le pilotage de la politique culturelle régionale.

Une deuxième mesure a été prise d'entrée aussi avec l'intégration au sein la Commission culturelle de la Ville de Fribourg de membres provenant hors du territoire de la commune. Ceci a permis à Mme Suzanne Schwegler, Directrice de la Culture à l'Agglomération, d'entrer dans notre commission. Je siège également à la Commission culturelle de l'Agglomération. Ce qui fait que nous avons un échange direct avec les préavisés et les décideurs en matière culturelle. Pour le reste, mon rêve serait d'avoir un guichet unique, une seule porte d'entrée pour l'ensemble des acteurs culturels. On n'en est pas encore là et ça va demander encore un certain temps de coordination avant d'arriver à ce stade. Ce serait le but idéal à atteindre en matière de subventionnement. Je vous remercie pour votre question.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 11.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCO; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- les statuts de Coriolis Infrastructures du 19 décembre 2014;
- la décision de l'Assemblée des délégués de Coriolis Infrastructures du 1^{er} juin 2016;
- le Message du Conseil communal n° 11, du 31 octobre 2016;
- le rapport de la Commission financière;

Arrête:

Article premier

Les modifications des articles 1, 2, 7, 7^{bis}, 7^{ter}, 7^{quater}, 8, 12, 18^{bis}, 19, 20 al. 2 et 20^{bis} des statuts de Coriolis Infrastructures sont acceptés.

Article 2

Les modifications des articles 1, 2, 7, 7^{bis}, 7^{ter}, 7^{quater}, 8, 12, 18^{bis}, 19, 20 al. 2 et 20^{bis} des statuts de Coriolis Infrastructures sont sujettes à référendum facultatif, conformément aux articles 52, 111, 112 et 113 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 63 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'arrêté du Conseil communal: 0

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC-vl)

9. **Modification de l'article 8 alinéa 2 du règlement du 26 avril 2010 du Service de défense contre l'incendie – Message n° 12**

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. C'est avec un intérêt tout particulier que la Commission financière s'est arrêtée en date du 29 novembre 2016 sur le Message n° 12 relatif à la modification de l'article 8 alinéa 2 du règlement du 26 avril 2010 du Service de défense contre l'incendie.

Pour présenter ce Message, la Commission financière a eu le privilège de rencontrer M. Jean-Charles Bossens, Chef de service de la Police locale et M. Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal. Comme cette modification du règlement est en réalité une correction d'une coquille vieille de six ans, la Commission financière ne désire pas s'attarder sur le sujet puisqu'il n'y a pas de réels enjeux financiers, du moins si elle est corrigée rapidement.

La Commission financière s'est malgré tout interrogée sur le fond légal de cette correction de l'interprétation à donner à un article de règlement qui contredit involontairement le fond de l'article et les possibles répercussions financières pour la Ville si le contribuable fribourgeois, dans son ensemble, suivait à la lettre cette petite coquille involontaire.

Au vu de cette remarque, la Commission financière a adopté à l'unanimité la modification de l'article 8 alinéa 2 du règlement du 26 avril 2010 et propose au Conseil général d'en faire de même.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En préambule je remercie le Président de la Commission financière pour son entrée en matière positive. Le Message n° 12 que le Conseil communal vous soumet ce soir consiste simplement en une demande de correction de l'article 8 alinéa 2 du règlement du 26 avril 2010 du Service de défense contre l'incendie.

Comme l'a précisé M. le Président de la Commission financière, lors de la dernière révision du règlement, le 26 avril 2010, une coquille s'était malheureusement glissée; coquille que ni le Conseil communal, ni le Conseil général de l'époque n'avait malheureusement remarquée. En effet, selon l'article 8 alinéa 1 lettre g: "*sont exemptés du service et de la taxe les personnes qui s'occupent dans leur ménage d'un(e) enfant jusqu'à ce que celui-ci (celle-ci) ait atteint la fin de sa scolarité obligatoire (16 ans), ou d'une personne nécessitant une assistance particulière*". Toutefois cet article précise que "*dans un couple marié ou vivant en partenariat enregistré, une seule personne bénéficie de cette exemption*". Or, l'alinéa 2 du même article prévoit que: "*dans un couple marié ou vivant en partenariat enregistré, le conjoint assujéti est exonéré dans le cas des lettres a, c, d, e, f et g de l'alinéa 1*". Il apparaît donc que l'alinéa 2 contredit de manière évidente la deuxième phrase de l'alinéa 1. Selon l'ancien Chef du Service juridique, qui avait dirigé les travaux de rédaction du règlement, l'idée était clairement d'exclure la lettre g de l'alinéa 2, en ne prévoyant l'exemption de la taxe que pour un seul des époux.

Par conséquent, nous vous proposons de supprimer la lettre g de la liste des cas d'exonération. Au nom du Conseil communal, je vous remercie d'avance de corriger cette erreur et vous suggère donc, pour cela, de soutenir l'adoption de ce Message.

Discussion générale et entrée en matière

Gander Daniel (UDC). Je n'ai rien contre l'article 8 alinéa 2 et sa modification. Par contre, en mars 2015, je suis intervenu en marge du Conseil général pour plusieurs personnes qui payaient une taxe d'exemption, certes minime, malgré le fait qu'elles étaient fortement handicapées et donc dans l'incapacité d'assumer une fonction au sein du Corps des sapeurs-pompiers.

Il s'agissait d'une personne de 46 ans souffrant de problèmes physiques et d'un handicap mental moyen placée en institution depuis fort longtemps. L'autre personne était fortement handicapée depuis son jeune âge, suite à une chute dans un escalier. Le degré d'incapacité de la première personne ne m'est pas connu. Par contre, pour la deuxième, il n'atteignait, selon le diagnostic du moment, pas les 72 ou 73%. Ce qui faisait qu'elle était astreinte à la taxe. Mon intervention fit que ces deux personnes concernées furent exemptées de cette taxe.

Présumant que des personnes handicapées soient encore astreintes à la taxe, je souhaite poser des questions au sujet de l'article 8 alinéa 1 lettre b du règlement du Service de défense contre l'incendie qui dit: "*Sont exemptées du service et de la taxe les personnes au bénéfice d'une rente AI, sous réserve de l'alinéa 3 sont exemptées*" (cf. point 15 "Divers", nouvelle question n° 26 de M. Daniel Gander)

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je remercie le groupe UDC qui soutiendra l'adoption du Message. Concernant les autres éléments, il s'agit de questions qui n'ont pas de lien direct avec le présent Message. J'invite son auteur, dans la mesure où les questions méritent clairement une réponse circonstanciée, de déposer une question orale dans les divers, de manière à ce que l'on puisse y répondre de manière détaillée.

Le Président. M. Gander une réponse vous sera donnée lors de la prochaine séance.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 11.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 62 voix sans opposition et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi du 12 novembre 1964 sur la police du feu et la protection contre les éléments naturels (LPolFeu; RSF 731.0.1);
- la loi du 25 septembre sur les communes (LCo; RSF 140.1);
- le règlement du Service de défense contre l'incendie du 26 avril 2010;
- le Message du Conseil communal n° 12, du 31 octobre 2016;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Le règlement du Service de défense contre l'incendie est modifié comme suit:

Article 8 alinéa 2

Toutefois, dans un couple marié ou vivant en partenariat enregistré, le conjoint assujetti est exonéré dans les cas des lettres a, c, d, e et f de l'alinéa 1

Article 2

La présente modification est sujette à référendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 13 décembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Christophe Giller

La Secrétaire de Ville adjointe:

Nathalie Defferrard Crausaz"

Ont voté en faveur de l'arrêté du Conseil communal: 62 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Gremaud Claude (UDC), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Kuhn Martin (PS), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétray Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Roelli Claire (PS), Rück Valérie (DC/vl), Rugo Claudio (--), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre l'arrêté du Conseil communal: 0

S'est astenu: 1 Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 5 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Khamel Seewer Naïma (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC/vl)

10. Plan financier 2017-2021

Rapport de la Commission financière

Ingold François, Président de la Commission financière. La Commission financière s'est plongée avec un intérêt tout particulier dans le Plan financier du Conseil communal 2017-2021. Le Plan financier est un instrument de conduite stratégique, conclu par un plan quinquennal des investissements, lequel présente une vision panoramique des enjeux de la politique communale en matière d'investissements. Le Plan financier permet de prévoir à cinq ans et en fonction de différents scénarii, l'évolution financière de la Commune. La Commission financière a d'ailleurs tout particulièrement apprécié les trois différents scénarii (optimiste, moyen et pessimiste) proposés par le Service des finances. Cette manière de faire a semblé à la Commission financière être une excellente démarche prospective.

Nous avons eu une discussion très ouverte et très constructive au sujet de ce Plan financier avec M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances, accompagné de M. Laurent Simon-Vermot, Chef de Service. La Commission ne peut que louer la clarté du texte et la richesse des tableaux qui s'améliorent d'année en année. Néanmoins, la Commission aimerait dans le futur voir intégrés au Plan financier les éléments du bilan, comme il est habituellement observé dans le budget d'une entreprise.

La Commission financière aimerait formuler les remarques de fond suivantes:

1. Bien que la Commission estime le nombre des investissements comme justifié, elle souhaite soulever la préoccupation quant à l'augmentation considérable de la dette de 194 millions de francs en 2015 à 370 millions de francs en 2021. Les charges d'amortissement devraient néanmoins rester sous contrôle.
2. La Commission a apprécié que le plafond de la charge des amortissements ne soit plus une valeur monétaire comme par le passé, mais un pourcentage maximal de 6% des charges de fonctionnement. La Commission financière souhaite vivement que le Conseil communal puisse maintenir cet objectif.
3. La Commission financière estime approprié d'investir maintenant, alors que les taux d'intérêt sont très bas. Néanmoins, elle déplore qu'une partie de ces investissements soient des investissements de rattrapage hérités des législatures précédentes.
4. La somme des investissements permet à la Commission financière de réitérer au Conseil communal ses vœux de fusion avec les communes avoisinantes.

5. La Commission financière estime qu'il ne faut pas sous-estimer les effets collatéraux de la crise politique européenne et aimerait exprimer ses craintes sur les risques liés à la volatilité potentielle des taux d'intérêt. A notre échelle, cette situation pourrait coûter cher à la Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg dont nous sommes garants.
6. Personne ne peut exclure aujourd'hui une future crispation des marchés européens due à l'instabilité politique ambiante qui pourrait avoir comme conséquence un affaiblissement de l'euro au profit d'un renforcement du franc suisse. Cette situation pourrait engendrer une onde de choc systémique qui toucherait de plein fouet la Suisse, notamment au niveau des emplois. Néanmoins, nous avons pu remarquer que le Service des finances est particulièrement sensible à la gestion des risques.

Sur ces remarques, la Commission financière propose au Conseil général de prendre acte du Plan financier 2017-2021, tel que présenté dans le document de novembre 2016 par le Conseil communal.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je commencerai avec quelques considérations d'ordre général. Avant même l'exercice de planification, le Conseil communal a adopté certains principes de gestion qui conduisent ses réflexions.

Je relève particulièrement l'objectif de l'équilibre financier à long terme, la prise en compte des risques et des opportunités et une gestion de la dette au moyen d'un pourcentage d'amortissement par rapport aux charges totales. Un des principes sera cependant extrêmement difficile à tenir. Il s'agit du legs de la dette aux générations futures. Une augmentation de la dette, nous l'avons vu précédemment, est principalement due à la vision stratégique du Conseil communal de réaliser certains aménagements et infrastructures. Il faudra dans ce cas être particulièrement innovant quant aux solutions de financement de nos investissements.

Deuxièmement, le Plan financier ne tient pas compte de la réforme des entreprises III dont le processus démocratique n'est pas achevé. Il ne tient non plus pas compte de l'assainissement de la Pila qui, s'il devait se réaliser, nécessitera dans tous les cas des mesures exceptionnelles. A noter aussi que des facteurs exogènes, tels que l'évolution macroéconomique ou des modifications légales au niveau fédéral ou cantonal pourront apparaître en cours de législature. Finalement le Plan financier modélise trois scénarios d'évolution des recettes fiscales (moyen, pessimiste et optimiste). Le scénario moyen, quant à lui, compte sur une augmentation de 2,1%, taux qui est inchangé par rapport au Plan financier précédent et qui est celui qui dirigera le Conseil communal. Voici donc quelques points d'éclairage sur certains paramètres principaux de ce Plan financier:

1. La situation économique, notamment le franc fort et les impacts politiques internationaux, ne devrait pas jouer sur les finances de la Commune un rôle direct énorme. En effet, une part infime des transactions est réalisée en monnaie étrangère. Cependant, les effets pourraient se ressentir sur les entreprises, qui, à leur tour, influenceraient les recettes fiscales.
2. La croissance démographique a fait l'objet d'une réflexion poussée, présentée par ailleurs aux Conseillères et Conseillers généraux en novembre dernier. Selon l'évolution de la pyramide des âges, l'impact pourra être important sur les écoles pour lesquelles un outil de planification spécial a été réalisé, ainsi que sur les prestations aux personnes âgées. A noter que l'évolution des recettes due à l'accroissement de la population n'avait jusqu'alors encore jamais été prise

en compte. Cela a été corrigé cette année justement par la prise en compte des plans d'aménagement connus jusqu'ici.

3. L'évolution des recettes fiscales est basée sur l'année de référence 2014 et est calculée selon l'horizon de planification de l'Etat de Fribourg. La Commune a repris ces chiffres en y apportant quelques modifications relatives à sa situation particulière. Pour les autres recettes, un pourcentage d'évolution linéaire à partir du budget 2017 a été retenu. La même logique a été appliquée aux charges. Toutefois, il est à noter une évolution maximum de 1,5% pour les charges du personnel.
4. Les investissements se ressentent sur le résultat de fonctionnement par les amortissements. L'intensité des investissements sera considérable durant les cinq prochaines années et montre la volonté – je me répète un peu – de réaliser certains projets d'importance. A noter que certaines charges d'entretien ont été placées dans les investissements, non seulement car elles apportent une valeur ajoutée ou un maintien de la valeur des installations, mais aussi parce que cela permet une planification saine, sans risque de suppression lors de la réalisation des budgets annuels.
5. Certains risques sont sur le radar du Conseil communal. Les amortissements évidemment, les sites pollués pour ceux qui se situent sur le territoire communal, les subventions accordées pour les projets d'agglomération pas encore ratifiées dont nous tenons compte, le départ potentiel de certains contribuables, la RIE III qui touche environ 25% des personnes morales de la commune, les faibles rendements de capitaux de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg, ainsi que les charges liées à l'enseignement d'accueil et aux EMS. Quand on parle de risques, il faut évidemment aussi relever les opportunités. Elles sont les suivantes: l'arrivée de nouveaux contribuables, la politique foncière active, les synergies avec les autres communes et les projets de fusion, ou encore la maîtrise des charges non-liées pour lesquelles un programme sera démarré l'année prochaine.

Sur la base des éléments présentés, le résultat est quasiment équilibré, puisqu'il se situe à plus ou moins 1,2 million de francs sur cinq ans. Pour moi, la limite est à plus ou moins 1 million de francs pour que le budget soit considéré comme équilibré. A titre de comparaison le résultat 2020, présenté lors de la dernière planification, présentait un excédent de charge de 4,9 millions de francs. Celui présenté dans le Plan financier 2017-2021 comporte un excédent de charge de 1,1 million de francs. Je reste très volontiers à votre disposition pour toutes questions.

Le Président. Je vous rappelle que le Conseil général doit uniquement prendre acte de ce Plan. J'ouvre néanmoins la discussion et je donne d'abord la parole aux représentants des groupes.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Le Plan financier sur lequel le groupe UDC a cogité est d'une très grande qualité. Il est présenté d'une manière claire et les données sont bien expliquées. Même si nous sommes loin de partager les hypothèses soumises, nous reconnaissons qu'elles sont justifiées de manière précise. La forme et la présentation du Plan financier s'améliorent d'année en année, nous nous en réjouissons.

Réalisé sous l'initiative de M. Laurent Simon-Vermot, responsable des Finances, le tableau des investissements est particulièrement clair et démontre parfaitement l'impact desdits investissements sur chaque année budgétaire.

Quelques réflexions sur le contexte économique clarifieront la suite de notre position. Nous nous trouvons aujourd'hui dans un moment d'équilibre instable sur les plans des relations internationales et des rapports économique-financiers. L'Europe est en déliquescence financière, incapable de faire face aux défis qui l'assaillent, notamment dans ses relations avec les USA et avec une Russie en plein essor, sans parler de la Turquie et de son "dictateur". Le problème de la migration incontrôlée demeure une épée de Damoclès dont le tranchant ne s'est pas émoussé. L'instabilité des marchés financiers devient une constance qui laisse une certitude: la période de l'argent bon marché touche à sa fin et les fluctuations des taux de change deviennent de plus en plus abruptes. La Banque nationale suisse, avec un bilan de bientôt 700 milliards de francs, n'en peut plus de soutenir le franc dont l'attractivité n'a pas diminué. On parle également de laisser notre monnaie nationale voguer vers la barre de 1,05 contre un Euro qu'aucune béquille n'empêche de boiter! Rappelons qu'à sa naissance l'Euro pesait 1,60 franc. Belle illustration de confiance et de solidité!

Pour toutes ces raisons, nous estimons que le Plan financier fait preuve d'un optimisme qui contraste avec la situation générale.

1. A notre avis, les entrées fiscales ne tiennent pas compte de l'abandon par la BNS du plancher de 1,20 franc en janvier 2015. Dès cette année, les bénéfices imposables des sociétés suisses et fribourgeoises, évidemment, ont fortement régressé. En 2015 déjà, le groupe UDC avait relevé le problème de rentabilité que rencontrent de nombreuses entreprises fribourgeoises. Mais à quoi bon! Signal à ne pas ignorer, le budget actuel laisse déjà entrevoir une tendance à la baisse des recettes de l'impôt sur la fortune et une stagnation des recettes de l'impôt sur le revenu. Même si la prospective fiscale n'est pas une science exacte, cette tendance peut être interprétée comme un risque certain à moyen terme.
2. Dans le même ordre d'idée, nous sommes convaincus qu'une anticipation d'une nouvelle dégradation de la valeur de l'Euro est nécessaire. Ce cas de figure n'est pas considéré.
3. L'hypothèque d'un refus de la Réforme fiscale des entreprises n'est pas prise en compte. Si cette réforme ne passait pas, il est évident que des entreprises quitteront le sol helvétique. Il n'y a que les naïfs pour n'avoir pas compris que le niveau de l'impôt est déterminant pour l'implantation d'une société, quelle qu'elle soit. La beauté des paysages et le sourire éventuels des habitants ne viennent qu'ensuite. Tous les sondages le prouvent. Sinon, pour quelles raisons les entreprises quitteraient le continent pour s'installer en Irlande ou en Islande. Même le Portugal et l'Espagne offrent des conditions bien plus intéressantes que celles proposées par la réforme sur laquelle nous devons nous prononcer!
4. Nous sommes également étonnés de constater qu'il n'est pas tenu compte de la lourde hypothèque de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg qui, quelle que soit la décision prise, coûtera cher à la collectivité.

Pour terminer, les maigres six pistes à la fin du rapport qui devraient permettre d'éviter une péjoration de la situation financière de la Commune nous laissent sur notre faim. Cela d'autant plus que la problématique de la maîtrise de la dette n'y figure même pas, puisque d'entrée de cause, le Conseil communal admet que la croissance de la dette fait partie de la réalité. Rendre une ville attractive

n'est pas simple. Mais si une chose est absolument claire, c'est bien que seule des finances solides sur la durée assurent un filet social solide, de bons services à la population et un développement de la culture. Or, Mmes et MM., depuis plus d'une année pratiquement aucune nouvelle place de travail n'est créée à Fribourg. Pire encore, davantage d'entreprises quittent la ville pour s'installer ailleurs que de nouvelles ne viennent s'y implanter. Certes, une planche de salut pour la Ville serait une fusion du grand Fribourg. Mais qu'elle sera la réaction des communes intéressées lorsqu'elles se rendront compte des déséquilibres vers lesquels la Ville se dirige?

C'est avec l'espoir que notre réalisme ne se traduira pas dans les faits que le groupe UDC prend acte de la réactualisation du Plan financier 2017-2021.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Le groupe CG-PCS a apprécié la qualité du Plan financier. Sa lecture est effectivement fluide et claire. Comme les autres années, la présentation des trois scénarios (optimiste, moyen et pessimiste) permet d'envisager clairement les différents cas de figure.

L'objectif général de maintenir les finances à l'équilibre au cours de la prochaine législature semble globalement atteignable, malgré les importantes dépenses d'investissements de 227 millions de francs. Ceci aura effectivement pour conséquence d'augmenter fortement la dette, laquelle passera de 194 millions de francs à 370 millions de francs en 2021, mais dont la charge devrait rester cependant contrôlable.

Le CG-PCS relève aussi que la question de la marge d'autofinancement aura un impact déterminant sur la capacité d'investissement et d'emprunt de la Ville. La dette actuelle est actuellement basse par rapport aux autres communes, mais elle augmentera de manière massive. Malgré cela, le CG-PCS soutient la volonté du Conseil communal de réaliser de grands projets: écoles, réaménagements des quartiers, équipements sportifs, etc. dont certains attendent parfois depuis des décennies. C'est aussi cela qui fait l'attractivité de la Ville. Le Plan financier a également intégré de manière nouvelle les données démographiques: évolution de la population, pyramide des âges, etc. Cette intégration permet notamment de mieux évaluer les besoins futurs en infrastructures scolaires, en accueil de la petite enfance, mais aussi ceux liés aux établissements médico-sociaux EMS, à la mobilité, etc. C'est la première fois que nous disposons d'une étude aussi fine. De même, le Plan financier tient compte des divers PAD à l'étude actuellement ou en préparation pour le Windig, la Pisciculture, Bluefactory, Fonderie, Arsenaux, Africanum, etc. Tous ces projets amèneront certainement de nouveaux habitants, dont des recettes fiscales supplémentaires, mais, évidemment, aussi de nouveaux besoins. Les prévisions de recettes issues des impôts sur les personnes physiques semblent cohérentes et les estimations sur les recettes fiscales des personnes morales sont en assez nette augmentation. Elles restent néanmoins suffisamment prudentes et réalistes. La seule interrogation concerne l'évolution des recettes fiscales dans les années à venir après l'acceptation ou non de la RIE III et les éventuelles compensations ou non du Canton. Il est également difficile de prévoir si l'abolition des statuts spéciaux provoquera ou non le départ de nombreuses entreprises. Selon les premiers indicateurs, les résultats pour la Ville eu égard à la composition de ces entreprises devraient être plus ou moins neutres. Ces changements et leurs conséquences n'interviendront cependant pas avant 2019.

Le groupe CG-PCS estime que l'évolution des charges est correctement évaluée, selon des critères qui sont suffisamment claires. Il nous paraît important de relever la hausse significative des charges de remboursement aux autres collectivités publiques qui est de l'ordre de 10 millions de francs en

cinq ans. Il s'agit de toutes les dépenses liées notamment aux domaines social et scolaire, ou encore liées à la CODEMS et à l'Agglo. Le tableau des investissements 2017-2021 réalisé à l'initiative de M. L. Simon-Vermot est riche en informations. Il nous permet de bien isoler les investissements et leurs impacts sur chaque année budgétaire.

Pour terminer, le groupe CG-PCS constate que l'augmentation d'impôts décidée en 2013 était totalement justifiée et qu'elle commence à déployer le levier attendu. Cette augmentation d'impôts a servi et servira notamment, mais pas exclusivement, à respecter notre devoir en matière d'infrastructures scolaires. Le groupe CS-PCS ne peut que féliciter et inviter le Conseil communal à persévérer dans la gestion économe et responsable du ménage communal.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Hemmer Benoît (DC/vl). En ce début de législature, le groupe DC/vl s'est penché avec un intérêt tout particulier sur le Plan financier 2017-2021, puisqu'il s'agit du premier de la législature et qu'il nous donne ainsi un aperçu des priorités du nouveau Conseil communal. Il représente en quelque sorte une version chiffrée du plan de législature.

A l'instar de la Commission financière, nous avons beaucoup apprécié les améliorations apportées dans sa structure. Ne voulant pas répéter ce qui a été déjà mentionné par le Président de ladite Commission et auquel nous nous rallions, nous souhaitons mettre l'accent sur les points suivants:

1. Peut-être est-ce l'effet de début de législature, mais si l'on compare ce Plan financier à celui de l'année passée, on s'aperçoit que l'évolution du compte de résultats pour 2017-2021 est nettement moins négative que ne l'était la prévision 2016-2020. Espérons qu'il ne s'agisse pas là que d'un optimisme passager, en particulier pour l'estimation des recettes fiscales!

En effet, l'essentiel des ressources de la Ville provient de ces recettes fiscales. Même si certains oracles prédisent pour la Ville de Fribourg une stabilité de la fiscalité des entreprises après RIE III, les incertitudes qui pèsent sur ces dernières doivent nous garder de tout optimisme démesuré. L'évolution du franc suisse par rapport à l'euro, amplifiée par la faible stabilité actuelle de la France et de l'Italie, le départ d'industries et le peu d'installations de nouvelles dans le canton et à fortiori dans la Ville, la rareté des terrains disponibles en Ville de Fribourg et la limitation des places de parking allouées aux entreprises sont autant de facteurs susceptibles d'influencer à la baisse les rentrées fiscales des entreprises et, par effet de cascade, les impôts sur les personnes physiques.

Si nous devons toutefois croire les prévisions fiscales, elles nous révèlent de légers déficits budgétaires dès 2019. Quoique..., puisque le montant prévu pour les provisions est largement supérieur aux déficits budgétés, nous doutons que la situation devienne réellement déficitaire, mais nous ne voulons pas revenir ici aux discussions d'hier concernant la nécessité ou non de la hausse d'impôts. Je pense que je ne serai jamais d'accord avec mon collègue du groupe CG/PCS.

2. Les infrastructures scolaires vont continuer à représenter une partie importante des investissements, en tenant compte des effets de l'augmentation de population prévue par les PAD. Nous saluons le nouveau concept de planification des établissements scolaires, même si on peut re-

gretter qu'il n'ait pas été mis sur pied plus tôt. Il nous aurait peut-être évité la construction de quelques pavillons et permis de démarrer à temps des constructions définitives.

3. Le montant des investissements, en particulier ceux liés à l'agglomération ou aux infrastructures comme la patinoire, montre une très forte composante supra-communale. Ces investissements sont liés à la fonction de ville-centre que joue Fribourg. Il est nécessaire que la ville puisse construire son avenir avec les communes qui l'entourent pour partager avec elles non seulement les dépenses, mais également les ressources. Nous ne pouvons qu'appeler la fusion de nos vœux.
4. S'il est positif d'investir de manière importante lorsque les taux d'intérêt sont faibles, l'accroissement important de la dette durant la législature, même s'il n'est pas catastrophique en comparaison avec d'autres communes, présente des risques en cas de progression des taux d'intérêts. La planification des investissements n'est-elle pas, dès lors, trop optimiste? Seul l'avenir nous le dira.

C'est avec ces remarques que le groupe DC/vl prend acte du Plan financier 2017-2021.

Rapport du groupe libéral-radical

Jacquat Vincent (PLR). Le groupe PLR a étudié le Plan financier 2017-2021 avec grand intérêt. Nous relevons tout d'abord, à l'instar des autres groupes, la qualité du travail fourni et nous remercions plus particulièrement le Directeur des Finances, M. Laurent Dietrich, et son Chef de service, M. Laurent Simon-Vermot. Nous avons particulièrement apprécié que le calcul des prévisions se base sur des comptes apurés des éléments extraordinaires et intègre l'évolution de la population.

Le Plan financier est un instrument stratégique, ainsi la présentation de trois scénarii se justifie donc pleinement. Le scénario moyen avec 2,1% d'augmentation d'impôts en moyenne annuelle affiche des résultats presque équilibrés tout au long de la législature. Ces résultats sont appréciables, mais ne doivent pas occulter le fait que certaines charges augmentent de manière exponentielle, notamment la rubrique 35 "Remboursement et participation à des collectivités publiques" qui croît de 10 millions de francs ces cinq prochaines années. Les charges du personnel, rubrique 30, augmentent quant à elles plus fortement que la croissance de la population légale. Nous invitons par conséquent le Conseil communal à stabiliser ces deux postes de charges qui représentent à eux deux plus de 58% du total des charges de fonctionnement. Le Plan d'investissement est impressionnant et ne sera pas sans conséquences, notamment sur les charges d'intérêts et d'amortissements.

Notre groupe demande dès lors au Conseil communal de prioriser les investissements et leurs réalisations, afin de ne pas léguer une dette abyssale à la génération future. Le besoin d'investissements s'élève à 198,5 millions de francs ces cinq prochaines années avec un besoin de financements de 119,8 millions de francs. Cela signifie que l'endettement par rapport au dernier bilan au 31 décembre 2015 va augmenter de plus de 60% ces cinq prochaines années. Nous regrettons également que le Conseil communal ne tienne pas compte d'un éventuel refus de la réforme de l'imposition des entreprises III. Un scénario qui amènerait assurément certains bons contribuables à quitter le territoire communal. En effet, un tel refus provoquerait, pour les entreprises à statuts fiscaux privilégiés, une augmentation massive de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital. Pour terminer nous faisons nôtres les remarques de la Commission financière auxquelles nous souscrivons.

C'est avec ces considérations que le groupe PLR prend acte du Plan financier 2017-2021.

Rapport du groupe socialiste

Graden Lise-Marie (PS). Le groupe PS a pris connaissance du Plan financier et de ses annexes et en prendra acte. *"Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve, sans jamais vous laisser décourager"* disait Walt Disney.

Avec ce Plan financier, j'imagine le Conseil communal se réveiller doucement et esquisser les traits des réalisations qu'il souhaite offrir à notre Ville au fil des pages du plan d'investissements. C'est réjouissant. Notre groupe se réjouit aussi des principes de gestion financière tels qu'ils ont été revus par le Conseil communal, en particulier sur la gestion du niveau d'endettement, l'activation des coûts salariaux des chefs de projets d'investissements et l'intention de rechercher des solutions alternatives de financement. Nous remercions le Conseil communal pour la qualité de ce document. Oui, nous investissons. Oui, nous investissons même beaucoup. Ce programme est ambitieux. Comme citoyenne de cette Ville, je n'ai qu'un mot à adresser au Conseil communal: Merci! J'ajouterais encore: Enfin!

On vient de nous parler de taux d'intérêt qui remontent, on nous a parlé du franc suisse valeur refuge, d'argent cher, on nous a parlé de la RIE III, on nous a parlé de politique étrangère menaçante et de manque de places de parc. Oh, on nous a parlé de bien des choses inquiétantes. Le groupe PS ne veut nullement nier ou taire tout cela, non. Mais si l'on ne s'arrête qu'à cela, on ne fait rien. La peur ou l'immobilisme ne mènent à rien. Laurence Johnston Peter, dans *Le Principe de Peter* (1970) donnait le conseil suivant: *"Ne restez jamais debout quand vous pouvez être assis; n'allez jamais à pied quand vous pouvez prendre une voiture; ne manifestez jamais d'ambition quand vous pouvez être pistonné"*. Ce n'est pas ce qu'on veut pour Fribourg, notre Fribourg ! Oui, nous prenons certains risques financiers. Mais ces risques sont maîtrisés. On sait par exemple que ce Plan financier prévoit précisément une augmentation des taux d'intérêt.

Avancer, construire, entreprendre, développer... gouverner ne sont jamais sans risque! *"Nous avons choisi d'aller sur la Lune, disait Kennedy en 1962. Nous avons choisi d'aller sur la Lune au cours de cette décennie et d'accomplir d'autres choses encore, non pas parce que c'est facile, mais justement parce que c'est difficile. Parce que cet objectif servira à organiser et à offrir le meilleur de notre énergie et de notre savoir-faire, parce que c'est le défi que nous sommes prêts à relever, celui que nous refusons de remettre à plus tard, celui que nous avons la ferme intention de remporter"*. Ce Plan financier et la planification des investissements sont là, non pas pour aller sur la Lune, certes, mais pour aller plus loin, pour porter notre Ville vers l'avenir.

Une planification des investissements est une déclaration d'intention. Ce n'est en aucun cas un dossier ne comprenant que des contrats déjà signés ficelés. Par ailleurs, ce Plan financier sera réactualisé chaque année ! Notre groupe a confiance en ce Conseil communal. Si tous les nuages noirs, agités ce soir, devaient effectivement venir ternir la situation, il saura prendre les décisions qui s'imposent pour garantir la sécurité financière de notre commune, après une juste pesée des intérêts. Bien que confiants, nous invitons le Conseil communal à rester vigilant, comme il l'a lui-même annoncé. Je terminerai sur ceci. On a demandé hier et ce soir au Conseil Communal de prioriser, de faire le tri entre nécessaire et luxe... Isabella Rosselini disait que le luxe, c'est le superflu qui donne du rêve au quotidien... Oh, du rêve au quotidien! Oui, Fribourg mérite du rêve au quotidien ! Cela dit, contrai-

rement à ce qui a été dit, ce Plan financier ne fait que bien peu de place au luxe... Mais qu'on y laisse les rêves des habitants et habitantes de cette Ville de la voir plus accueillante et vivante!

Rugo Claudio (--). Honoré, très honoré et très redouté M. le Président, chers membres du Conseil communal, chers membres du Conseil général, cher M. J.-J. Métrailler, seul collègue indépendant à ce jour de ce Conseil, à ce jour... je précise. Vous avez cité, Mme L.-M. Graden, un anglophone; pour ma part je me référerai à un hispanophone. C'est un être politique majeur du XX^{ème} siècle qui vient de nous quitter, sans représentant dans cette assemblée, qui sa vie durant a défendu des nobles causes...

Le Président. M. C. Rugo, nous en sommes au Plan financier.

Rugo Claudio (--)... Justement! J'associe l'illustre Fidel Castro au mot culture, Fidel Castro au mot santé, Fidel Castro au mot éducation. Je fais remarquer qu'El Comandante avait solutionné ces thématiques, qui aujourd'hui sont les parents pauvres de notre belle et riche Suisse.

Je terminerai par les remarques concernant le Plan financier. Pour ma part, j'ai dépensé ces deux jours plus que mes dix prochaines générations ne pourront dépenser. J'ai toujours appris à dépenser l'argent que j'avais: très très peu, le revenu minimum vital. C'est toujours avec ce revenu minimum vital que j'ai vécu toute ma vie. C'est pour cela que je demanderai au Conseil communal d'en faire de même.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Je suis sensible à tous ces mots de poésie. Je suis assez impressionné que vous puissiez en faire avec un sujet aussi aride que les finances publiques. J'aimerais donner deux ou trois brefs éclairages.

D'abord, en effet, un Plan financier, consiste à émettre des hypothèses. Alors, on peut se battre sur les différentes hypothèses. Le Conseil communal en a choisi certaines qu'il estime les plus justes, avec trois scénarios différents. Cependant, ce ne sont que des hypothèses. Nous verrons si elles se vérifient. A noter évidemment que le Plan financier est roulant. Ainsi, chaque année nous allons pouvoir vérifier dans quelle direction nous nous dirigeons. Nous n'émettons pas l'hypothèse que la RIE III ne passe pas ou soit refusée. Pourquoi? Parce que la RIE III est imposée par l'OCDE, donc par le contexte international. Si le référendum abouti, cela veut dire que le parlement fédéral devra plancher sur une autre mouture que la RIE III. Toutefois, il y aura de toute manière une RIE III.

La Caisse de prévoyance du personnel de la ville de Fribourg nous préoccupe, M. P. Marchioni. Les taux, enfin les taux de rendements bas nous retiennent notre attention et vont d'ailleurs dicter les réflexions prochaines à l'interne ou dans le comité de la Caisse de prévoyance. Les recettes fiscales sont une thématique des plus importantes, évidemment, surtout sur les personnes morales. Raison pour laquelle le Conseil communal a décidé la création d'un poste en développement économique. A noter aussi que les taux d'intérêts calculés chez nous, pour nos dettes, sont en évolution et montent jusqu'à 2,5%. Donc ce n'est pas comme si nous tablions sur des taux d'intérêts qui resteraient aussi bas qu'actuellement, soit entre 0,5% et 1%.

M. V. Jacquat nous interpelle au sujet des postes de charges. Effectivement, ça sera une préoccupation. Les postes de charges sont de toute manière un des leviers de chaque planification. Dernier mot encore: la priorisation des investissements a eu lieu. J'en veux pour le fait que nous respections la limite que le Conseil communal s'est fixée, à savoir 6% d'amortissement par rapport aux charges. Il

s'agit précisément de notre moyen d'établir notre priorisation. On ne doit pas aller au-delà. Les trois séances qu'a tenues le Conseil communal au sujet des investissements a justement permis cette priorisation.

J'en ai terminé, M. le Président. Je crois que j'en ai terminé pour cette session. J'en profite pour remercier l'ensemble des réflexions constructives qui ont accompagné ce processus durant six mois et exprimer ma reconnaissance envers M. L. Simon-Vermot et à son équipe pour l'immense travail et les excellents outils d'analyse développés. Merci beaucoup.

Le Conseil général prend ainsi acte du Plan financier 2017-2021.

Motion d'ordre

Altermatt Bernhard (DC/vl). Chers collègues, bien qu'après l'Evangile selon L.-M. Graden et L. Dietrich, on aurait voulu savoir sur quelle lune prospère ou sur quelle planète endettée le Conseil communal voudrait nous embarquer durant la législature à venir, j'aimerais déposer une motion d'ordre pour clore cette session parlementaire et pour passer directement aux "Divers". Vielen Dank für Ihre Unterstützung.

Le Conseil général accepte, par 50 voix contre 6 et 2 abstentions, la motion d'ordre demandant de passer directement aux "Divers".

Ont voté en faveur de la motion d'ordre: 50 Abate Vincenzo (Verts), Altermatt Bernhard (DC/vl), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (DC/vl), Collaud Oliver (Verts), de Reyff Charles (DC/vl), Fasel Blaise (DC/vl), Feyer Jean-François (DC/vl), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (DC/vl), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Hemmer Benoît (DC/vl), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (DC/vl), Liaudat Geneviève (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (DC/vl), Magnin Jérôme (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (--), Miche François (PS), Moussa Elias (PS), Odermatt Tina (PS), Page Maurice (CG-PCS), Papaux David (UDC), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (DC/vl), Rück Valérie (DC/vl), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (DC/vl), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la motion d'ordre: 6 Chopard Caroline (Verts), Ingold François (Verts), Jacquat Vincent (PLR), Rugo Claudio (--), Vuilleumier Julien (Verts), Weibel Rainer (Verts)

Se sont abstenus: 2 Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (DC/vl)

N'ont pas voté: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Gremaud Claude (UDC), Khamel Seewer Naïma (PS), Kuhn Martin (PS), Reber Jung Elisabeth (PS), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Schenker Claude (DC/vl), von Gunten Thomas C. (UDC)

15. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 27 de M. Hervé Bourrier (PS) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'utiliser des chevaux de trait au sein du Service de la voirie de la Ville de Fribourg

Bourrier Hervé (PS).

Développement du postulat

Preamble

Nos villes et plus particulièrement Fribourg deviennent, malgré les efforts permanents des autorités communales et cantonales, des villes dortoirs et s'éloignent de plus en plus de la nature. La circulation croissante pèjore de manière préoccupante la qualité de vie des habitants en générant toujours plus de pollution et de nuisances sonores.

Cette qualité de vie, à laquelle nous aspirons tous et que nous devons à nos concitoyen-ne-s passe par la mobilité douce, la réhabilitation de nos quartiers et la réappropriation de l'espace publique par les habitant-e-s de notre ville qui, en y vivant quotidiennement, en prendront soin.

La ville de Fribourg, par sa grande proximité avec le monde rural, l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg de Grangeneuve (IAG), l'Agroscope à Posieux et le Haras national suisse (HNS) à Avenches, a non seulement la taille critique mais également les atouts en main et les infrastructures nécessaires pour introduire la traction animale, assistée électriquement ou non, dans ses services de voirie.

Les cinq Hautes écoles spécialisées (Haute Ecole Pédagogique, Haute école de travail social, Haute école de santé, Haute école d'ingénierie et d'architecture et Haute école de gestion de Fribourg) peuvent aussi se révéler des partenaires précieux qui, au travers d'études et de projets de recherches appliquées, pourraient participer activement à la réintroduction de la traction animale dans les services communaux de la ville de Fribourg. On pourrait même imaginer à moyen terme la création d'un centre de compétences dans ce domaine en intégrant également l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg de Grangeneuve (IAG) et le Haras national suisse (HNS) à Avenches.

Etat de l'art

De nombreuses villes en Europe ont réintroduit la traction animale dans leurs services de voirie, contribuant ainsi au bien-être de leurs habitant-e-s.

En Suisse, à notre connaissance, Lausanne, Avenches, Coppet, Founex, Carouge, Saint-Imier, Braunwald (GL) ont mené des expériences similaires concluantes.

En France, plus de 240 communes utilisent le cheval de manière continue ou intermittente (<https://chevauxterritoriaux.wordpress.com/la-commission/>) dans des tâches aussi diverses que l'entretien des espaces verts, le ramassage des poubelles dans ces mêmes espaces, le ramassage des objets encombrants, la collecte des ordures ménagères, l'arrosage des plantes, le ramassage des cartons et papiers dans les zones piétonnes, les transports scolaires, le balayage, le fauchage, la réinsertion professionnelle de personnes en situation de handicap social, mental ou physique, les activités d'entretien de la voirie, l'éco-pâturage, le transport touristique, la police municipale, etc. De

nombreuses études ont été publiées à ce sujet, notamment par les Haras nationaux de France. Le Haras national suisse d'Agroscope a également publié quelques articles à ce sujet.

Utilisation

- Arrosage et entretien de massifs et bacs floraux (le véhicule hippomobile est alors équipé de batteries permettant d'alimenter ou de recharger des pompes, des faucheuses, des débroussaillieuses, des souffleurs, des tronçonneuses, des sécateurs, etc.)
- Collecte des déchets
- Balayage des places et trottoirs
- Transport de lourdes charges
- Entretien d'espaces verts
- Transports de proximité
- Loisirs et tourisme
- Outil pédagogique
- Réinsertion sociale
- Formation
- Thérapie
- ...

Avantages

- Pollution environnementale réduite, faible coût
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre
- Transport utilisant une énergie renouvelable
- Aide à la préservation de la biodiversité
- Transport adapté aux arrêts fréquents et aux secteurs difficiles d'accès (rues à forte déclivité, passages étroit, etc.)
- Valorisation des personnes effectuant des tâches réputées parfois ingrates
- Sensibilisation des enfants et de la population aux questions de développement durable
- Transport adapté aux zones difficiles d'accès, aux terrains fragiles, aux courtes distances
- Sensibilisation de la population qui trie ensuite davantage et mieux les déchets et est plus attentive au développement durable et à la propreté de son environnement direct
- Image et visibilité de Fribourg
- Aide au maintien des races
- Partage d'expérience et de savoir-faire
- Acquisition de compétences et transmission de savoir-faire

Inconvénients...qui n'en sont pas

- Ramassage des crottins de cheval...les solutions existent et ne posent pas de problèmes.
- Entrave de la circulation routière...pas plus qu'à ce jour. Le cheval peut intervenir sans problèmes dans les zones piétonnes sans nuisances
- 7 jours sur 7: Il ne suffit pas de tourner la clé de contact du cheval le lundi matin et de le mettre au garage le vendredi soir. Les services de piquet existent déjà...
- Connaissances et compétences dans le domaine...nombreux et nombreuses sont les passionné-e-s; la formation et le recrutement ne posent pas de problèmes dans le canton de Fribourg

- La forte déclivité entre le bas et le haut de la ville ne permet pas d'utiliser la traction à cheval...la solution à assistance électrique existe déjà
- Ça coûte...des études montrent que quand des services de voiries ont une taille critique (comme Fribourg) l'utilisation de la traction animale est rentable et durable...
- Un cheval, c'est dangereux...1'000 fois moins qu'une voiture sans compter les émissions de particules et de CO₂...
- On ne peut pas utiliser le cheval en période de neige et de gel...pour les véhicules de la voirie, c'est pareil, ils ne sont pas tous équipés pour l'hiver...

Impacts

- Financier, eu égard aux coûts de fonctionnement moindre
- Ecologique, avec l'utilisation d'animaux en vue du recyclage des déchets
- Social, à travers la dimension d'insertion
- Communication et promotion vis-à-vis de la population, mais aussi pour la valorisation et la visibilité de notre ville et de ses services de voirie

Témoignage

"Il faut préciser que la conduite du cheval et de son attelage est particulièrement valorisante pour le personnel" souligne le Directeur Général des Services. "Nous avons ainsi recruté un agent auquel nous faisons fréquemment appel pour effectuer des vacations en tant que cantonnier et qui vivait essentiellement de 'petits boulots' dans les écuries de chevaux de courses. Il a pris sa nouvelle mission particulièrement à cœur, au point qu'il est devenu, avec ses jeunes collègues, une sorte d'ambassadeur de la ville auprès du public: le week-end, il emmène le cheval dans les foires et les manifestations de la région où la ville est invitée. Sur un plan personnel, il y a trouvé un véritable épanouissement. Aujourd'hui, aux yeux des enfants, Pascal, c'est celui qui avec sa voiture à cheval, amène le Père Noël à la fête de l'école!" Ville de Trouville-sur-Mer (France)

L'innovation technique d'un ingénieur fribourgeois

Un ingénieur fribourgeois, Marco Zandona d'Estavayer-le-Gibloux, a développé un prototype de calèche à assistance électrique. En cas de nécessité, un moteur électrique auxiliaire, piloté manuellement ou automatiquement, aide le cheval dans son effort de traction. Ce fameux avant-train électrique a déjà été testé en août 2012 à Avenches à l'initiative du Haras national et avec le concours enthousiaste de la commune. "Dans une ville comme la nôtre qui est portée sur le cheval, un tel projet ne pouvait que nous séduire." Si le municipal Jean-Louis Scherz tire un bilan très positif de ce test grandeur nature, il regrette de ne pouvoir le pérenniser. "Ce n'est pas réalisable parce qu'il faut un cheval et un cocher, et que nous sommes une petite commune avec un service de voirie qui ne compte que quatre employés."

Conclusion

Notre belle ville de Fribourg/Freiburg a aujourd'hui tous les atouts en main tant au niveau de la taille critique que des compétences qu'elle possède ou qu'elle peut acquérir relativement facilement pour envisager de réintroduire la traction animale dans ses services de voiries. Nous contribuerons ainsi au développement durable et harmonieux de notre ville tout en lui donnant une visibilité et un attrait supplémentaire tant au niveau cantonal que fédéral.

Si des villes doivent réussir de manière durable dans ce domaine, c'est bien Fribourg/Freiburg. Osons faire le pas tout simplement.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 28 de MM. Daniel Gander (UDC) et Pierre Marchioni (UDC), ainsi que de 15 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer un espace de stationnement à la route de la Pisciculture, à Fribourg

Gander Daniel (UDC).

Développement du postulat

L'entreprise Pavatex a cessé une grande partie de ses activités et de sa production à Fribourg. Cette entreprise utilisait à mi-chemin de la route de la Pisciculture, une grande place qui servait de dépôt pour le bois qu'elle usinait ensuite. Actuellement, cette place, propriété de THESEUS-BAZG AG, par M. Daniel Peter, route de la Pisciculture 37, à Fribourg, n'est plus occupée et pourrait ainsi servir de place de parc, de P+R, voire de dépôts et /ou de bâtiments pour la collectivité. Il est à noter que cet emplacement se situe aussi à proximité immédiate du site universitaire Pérolles II et de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes.

Ce faisant, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de louer ou de racheter tout ou partie de cet emplacement, ceci avec l'éventuel concours de l'Etat de Fribourg. Ceci permettrait de libérer la zone de stationnement des sites universitaires en cas d'extension future des bâtiments.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 29 de Mmes et MM. François Ingold (Verts), Fabienne Menétrey (Verts), Marine Jordan (PS), Sandra Sabino (PS) et Bernhard Altermatt (DC/vl), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal d'établir une liste d'endroits de la ville où des arbres pourraient être plantés

Ingold François (Verts).

Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'établir une liste définissant les endroits auxquels des arbres pourraient être plantés en ville de Fribourg. Il fait suite à l'initiative individuelle de Selma Keller (élève de 8^{ème} Harnos) qui a récolté 1'300 signatures d'enfants et d'adultes dans une pétition demandant "Plus d'arbres pour notre futur" (voir documents annexés).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n°26 de M. Daniel Gander (UDC) relative au seuil d'incapacité retenu pour l'exemption du service et de la taxe pompier, au nombre de personnes inaptes indûment taxées et aux mesures de remboursement prévues en cas d'erreur sur la facturation

Gander Daniel (UDC). Présument que des personnes handicapées soient encore astreintes à la taxe, je souhaite poser des questions au sujet de l'article 8 alinéa 1 lettre b du règlement du Service de défense contre l'incendie qui dit: "*Sont exemptées du service et de la taxe les personnes au bénéfice d'une rente AI, sous réserve de l'alinéa 3*":

1. Quel degré d'incapacité sera retenu à la personne, rentière AI, souffrant d'un handicap physique ou mental, pour qu'elle soit exemptée définitivement du service et de la taxe?
2. Combien de personnes habitant la commune, rentières AI et souffrant d'un handicap mental ou autres, ont-elles été taxées indûment?
3. S'il y a erreur sur la facturation, quels moyens seront entrepris pour rembourser celles et ceux qui se sont déjà acquittés de cette taxe?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 27 de M. François Miche (PS) relative à la suppression des stands de marrons

Miche François (PS). J'ai remarqué dernièrement qu'il y avait eu un petit souci au sujet des stands de marrons et je voulais savoir si nos édiles avaient trouvé une solution à cette question.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Après tous ces amendements, nous voici aux marrons. Grande question que cette histoire de marrons.

En fait, sachez que ce n'est pas la volonté du Conseil communal de supprimer les stands de marrons en ville. Mais, la mise en place du concept relatif aux food trucks implique que ces derniers doivent respecter la loi sur le marché intérieur. Cela signifie d'éviter les situations acquises. C'est-à-dire, éviter qu'un marchand ait toujours la meilleure place et qu'un autre ait toujours la moins bonne place. Il a été mis en place un concept demandant à toutes les personnes voulant vendre des denrées alimentaires de déposer un dossier. Il s'avère qu'à l'époque de mon prédécesseur, un seul dossier concernant de la vente des marrons a été déposé. Ce dossier a malheureusement été le plus mal noté et ne correspondait pas au cahier des charges. Donc, c'est bel et bien par absence ou manque vendeurs de marrons que nous nous retrouvons dans cette situation. Je terminerai par vous dire que probablement faire florès en vendant des marrons en 2016 doit être très complexe. Si quelqu'un d'entre vous veut lancer un stand food truck et déposer un dossier, avec grand plaisir, nous l'étudierons en vue pourquoi pas de lui attribuer des emplacements.

Miche François (PS). Je vous remercie et vous souhaite de belles fêtes.

- n° 28 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative aux postes d'architecte et de collaborateur technique mis au concours dans les journaux locaux par la Ville

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Dans les journaux locaux de la semaine passée, plusieurs choses m'ont frappées concernant les mises au concours de postes d'architecte et de collaborateur technique d'une durée limitée au Service d'urbanisme et d'architecture, postes dont nous avons accepté la création lors de la séance d'hier. Ce qui m'a étonné, c'est le court délai de postulation variant entre sept et neuf jours, selon le journal, ainsi que la date d'engagement rapprochée: le 1^{er} février 2017. Pour quelqu'un qui est au chômage, cela ne pose peut-être pas de problème, mais pour quelqu'un qui réfléchit à changer de poste, le délai de résiliation me paraît très court, d'autant que pour ce genre de postes une grande compétence et de l'expérience sont demandées.

In der deutschen Anzeige für den Architekten, der den Gebäudeverwalter unterstützen soll, wird das Beherrschen der französischen Sprache mit sehr guten Deutschkenntnissen verlangt. Ich frage mich warum diese Anzeige in den "Freiburger Nachrichten" erschienen ist, wenn eine französischsprachige Person gesucht wird. Eine deutschsprachige Person wird sich kaum für diese Stelle interessieren, resp. hat wenig Chancen ausgewählt zu werden. Man hätte die verlangten Sprachkenntnisse anders umschreiben sollen, so wie beim technischen Mitarbeiter. Auch ist mir aufgefallen, dass in den Stellenanzeigen der Beschäftigungsgrad des Architekten nicht aufgeführt, resp. derjenige des technischen Mitarbeiters nicht demjenigen mit dem Budget 2017, Seite 23, übereinstimmt. Ist das normal?

Schliesslich, bei gleichwertigem Anforderungsprofil erhalten Personen den Vorrang, welche bereit sind, sich im Erste Hilfe-Posten der Stadt Freiburg zu engagieren. Was ist der Grund für diese Bedingung, die meines Erachtens nichts mit der Anstellung zu tun hat. Sind solche Bedingungen nicht wettbewerbsfälschend?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Im Bauinspektorat hat eine Person auf Ende Dezember gekündigt. Diese Person hatte auch noch Anrecht auf Ferien. Die Stelle dieser Person ist aufgeteilt auf zwei Posten - Inspektorat und Gebäudeunterhalt. In Zusammenhang mit der Stellenerweiterung, die wir beantragt haben für den Gebäudeunterhalt, haben wir uns erlaubt, diese Stelle schon auszuschreiben, weil eben diese Person bereits gegangen ist. Dasselbe im Inspektorat - die Person, die zu 30% angestellt war, fehlt auch hier. Im Rahmen der Stellenzuteilungen wurde uns zusätzlich nochmals 30% zugesprochen. Aus diesem Grunde haben wir uns erlaubt diese Stelle bereits auszuschreiben. Den heutigen Beschluss des Generalrates haben wir selbstverständlich abgewartet um diese Stellen definitiv zu besetzen.

Warum wir so schnell jemand brauchen, ist, weil so schnell jemand gegangen ist. Es besteht vielleicht die Möglichkeit jemand sofort zu finden. Falls sich jemand auf einen späteren Termin bewirbt, können wir auch noch einen Monat zuwarten.

Was die Sprache anbelangt, ist dies auch ein Zeichen der Stadt, dass die Türe für alle möglichen Interessenten geöffnet ist, sei dies über die "Freiburger Nachrichten" oder über die "La Liberté". Wenn ein deutschsprachiger Interessent die Anzeige liest, wird er wohl selber abschätzen können ob er genügend französisch spricht um diese Arbeit ausführen zu können, ansonsten wird er sich vermutlich nicht bewerben.

Bezüglich der Frage zum Erste Hilfe-Posten kann ich ihnen sagen, dass die Stadt bei jeder Ausschreibung diesen Vermerk macht. Wir brauchen Leute, die sich bei der Feuerwehr engagieren. Wir ma-

chen dies nicht zur Bedingung aber wir möchten es als ein Kriterium in die Waagschale werfen, wenn wir die Anstellungen vornehmen.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Je suis tout à fait satisfait des réponses données par Mme la Conseillère communale.

C. Autre intervention

Le Président. Je profite de remercier notre Secrétaire de Ville adjointe, Mme Nathalie Defferrard Crausaz, qui vient d'assister à sa dernière séance. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction. (Applaudissements).

Defferrard Crausaz Nathalie, Secrétaire de Ville adjointe. Je vous remercie également pour avoir enrichi mon expérience professionnelle. Je vous emmène avec moi, là où je vais travailler, à Châtel-Saint-Denis. J'aurai toujours une pensée pour ma capitale, celle que vous incarnez, que vous faites, que vous rêvez. Merci pour votre collaboration qui était très intense! Merci pour tout. (Applaudissements).

Le Président. Je vous souhaite à toutes et tous de très joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année 2017!

La séance est levée à 23.17 heures.

Fribourg, le 16 janvier 2017
MM/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Collaborateur scientifique:

Christophe GILLER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI